

AVANCER DES SOLUTIONS **POUR PRODUIRE DES RÉSULTATS CONCRETS**

RAPPORT ANNUEL
2017-2018



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Canada

CONSEIL CANADIEN DES NORMES

MISSION

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être collectif de sa population.

VISION

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada par des solutions de normalisation novatrices.

MANDAT

Encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

POUR NOUS JOINDRE

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Tél. +1 613 238 3222
Télec. +1 613 569 7808
Web www.ccn.ca

TABLE DES MATIÈRES

2	SECTION 1
2	Message du directeur général et de la présidente
4	Message de la nouvelle directrice générale
6	SECTION 2
	RENDEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE 2017-2018
16	SECTION 3
	RAPPORT DE GESTION
17	Contexte opérationnel
26	Rendement – Faits saillants
60	SECTION 4
	LES RÉSEAUX DE NORMALISATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE DU CANADA
66	SECTION 5
	GOUVERNANCE DU CCN
72	SECTION 6
	PROFIL DE LA SOCIÉTÉ
78	SECTION 7
	RÉSULTATS FINANCIERS
110	SECTION 8
	LEXIQUE

Édition bilingue imprimée
N° de cat. lu81-1
ISSN 0706-943X

Édition française en format PDF
N° de catalogue lu81-1F-PDF
ISSN 1701-4255

Ottawa, 2018
Imprimé au Canada

SECTION 1

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA PRÉSIDENTE



Les normes sous-tendent le monde moderne. Elles sont indispensables au progrès technologique, au commerce international, à la croissance économique et au bien-être de la population. Dans notre monde de plus en plus interdépendant et évolué sur le plan technologique, la normalisation va gagner encore plus en importance.

Chef de file du réseau de normalisation du pays, le Conseil canadien des normes (CCN) facilite l'élaboration de solutions de normalisation innovantes qui protègent les Canadiens, stimulent l'innovation, favorisent le commerce intérieur et international, soutiennent le développement durable et alimentent notre économie.

Le CCN vit une période déterminante. Ces dernières années, et en 2017-2018 en particulier, nous avons démontré notre aptitude à élaborer des solutions de normalisation porteuses de résultats pour le Canada. Comme en témoigne ce rapport, cette année, nous avons accompli de grands progrès dans la réalisation de nos priorités organisationnelles visant à favoriser l'innovation, à procurer de la valeur au Canada et à diriger des solutions de normalisation pour la société canadienne et internationale.

Dans l'économie mondiale actuelle, le CCN constate qu'il existe des occasions uniques de promouvoir des solutions de normalisation d'une façon telle qu'elles procureront un avantage concurrentiel aux innovateurs canadiens et offriront des possibilités aux Canadiens. Pour intégrer la normalisation dans le paysage de l'innovation au pays, le CCN a entamé, cette année, un Programme d'innovation sur cinq ans axé sur les secteurs les plus prometteurs sur le plan économique pour le Canada. L'organisme travaille directement avec diverses entreprises canadiennes qui innovent dans des domaines allant de la technologie de localisation numérique et des solutions de cybersécurité à des services de soutien technique pour les réseaux publics de distribution d'électricité, ainsi que des capteurs marins à d'autres technologies créatives qui seront bénéfiques pour notre environnement.

En offrant des conseils stratégiques et une expertise, en soutenant la création de consortiums réunissant les divers acteurs et en nouant des relations avec les réseaux de réglementation et les comités techniques, le CCN peut aider ces entreprises à devenir aptes à influencer le contenu des normes – nouveau moyen pour se procurer un avantage économique dans l'économie mondiale d'aujourd'hui. Quand l'organisme aide des entreprises novatrices à se développer et à percer à l'étranger, il contribue à la croissance économique du Canada et à la création d'emplois.

Pour donner suite aux priorités du Canada, le CCN a également réaffirmé son engagement à être un chef de file à l'échelle nationale, régionale et internationale. En rapprochant les pays et en nous montrant un conseiller de choix, nous nous efforçons d'accroître la visibilité des experts et des chefs de file canadiens participant aux activités de normalisation, de même que le soutien qui leur est apporté. Aujourd'hui, grâce à notre engagement dans notre rôle de leader de la normalisation, les organismes régionaux et nationaux de normalisation du monde entier se tournent de plus en plus vers le Canada, et plus précisément vers le CCN, pour qu'il joue un rôle de meneur.

Comme toujours, notre travail revient à produire des résultats et à créer de la valeur pour le Canada. Dans toutes ses activités, le CCN se concentre sur son objectif premier, qui est de fournir des solutions de normalisation au profit du bien-être économique et collectif de la population canadienne.

Notre plan pour l'avenir est ambitieux. Nous continuerons de travailler avec tous les intervenants du réseau de normalisation du Canada à la promotion de solutions qui profitent à la population, qui produisent des résultats contribuant à la croissance de notre pays et qui soutiennent sa prospérité à long terme.

Le directeur général,*

JOHN WALTER

La présidente,

KATHY MILSOM

* John Walter a quitté ses fonctions au CCN, le 13 avril 2018.

MESSAGE DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'une de mes premières fonctions officielles en tant que nouvelle directrice générale du Conseil canadien des normes (CCN) est d'approuver le Rapport annuel 2017-2018 de l'organisme.

Ce rapport souligne une année riche en réalisations pour le CCN sous la direction de John Walter. Je remercie ce dernier d'avoir grandement contribué à faire évoluer l'organisme de sorte qu'il procure continuellement de la valeur au Canada.



Je me réjouis de poursuivre notre précieux travail en appui aux priorités du gouvernement, notamment dans les domaines de l'innovation, de la propriété intellectuelle, des infrastructures et de l'environnement, ainsi que du commerce.

Nous mettons à profit la normalisation et travaillons main dans la main avec les entreprises canadiennes pour leur offrir l'avantage d'être les premières sur le marché et leur procurer ainsi une avance sur la concurrence. Ces actions créeront des débouchés économiques pour le Canada, synonymes d'une prospérité accrue pour le pays.

Je continuerai de travailler en étroite collaboration avec nos intervenants pour faire en sorte que davantage de solutions de normalisation soient mises au service des gouvernements, de l'industrie et des consommateurs canadiens. Notre réussite reposera essentiellement sur notre capacité de mettre à profit la forte culture d'excellence du CCN – et de mettre à contribution son personnel remarquablement qualifié, dévoué et compétent – et d'inciter davantage de Canadiens à participer à l'élaboration de solutions de normalisation.

Quelle période stimulante pour les acteurs de la normalisation! Plus que jamais, la mondialisation ouvre un monde de possibilités, et la normalisation se révèle être le nouveau moyen d'assurer l'avantage économique du Canada.

La directrice générale,*

CHANTAL GUAY, ING., P.ENG.

* Depuis le 16 avril 2018.

SECTION 2

RENDEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE 2017-2018

PRIORITÉ STRATÉGIQUE
INNOVATION

PRIORITÉ STRATÉGIQUE
LEADERSHIP
CANADIEN
À l'échelle nationale,
régionale et internationale

PRIORITÉ STRATÉGIQUE
VALEUR POUR
LE CANADA

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

INNOVATION

OBJECTIF	PLAN	INDICATEUR	RÉSULTAT OBTENU	BILAN
Offrir l'avantage d'être le premier à commercialiser un produit grâce à la normalisation internationale	Établir une stratégie de collaboration sectorielle ciblée en adéquation avec le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada	Stratégie de collaboration sectorielle élaborée avec le gouvernement du Canada dans le cadre de la sélection des supergrappes d'innovation et de l'ensemble de l'écosystème canadien en matière d'innovation (p. ex., agences régionales de développement, comités associés à ce portefeuille). Innovateurs sélectionnés et mobilisés pour présenter de nouvelles propositions d'innovation	Collaboration fructueuse avec le Conseil national de recherches et le Canadian Council of Innovators pour repérer et soutenir plus de 20 entreprises en adéquation avec le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada. Collaboration fructueuse avec les neuf finalistes et les cinq supergrappes d'innovation sélectionnées. Toutes ont inclus la normalisation dans leurs propositions de projet. Collaboration fructueuse avec plus de 25 entreprises proposées par Technologies du développement durable Canada, le Service de croissance accélérée d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), le Carrefour de la croissance propre et toutes les agences du portefeuille d'ISDE concernées. 83 entreprises innovantes ont été évaluées et mobilisées. 13 possibilités de normalisation phares ont été repérées et mises à profit pour mettre de l'avant des propositions d'innovation.	↑ OBJECTIF DÉPASSÉ
	Accompagner trois projets d'innovation tout au long du processus d'élaboration de normes internationales en respectant les délais convenus avec les initiateurs de ces projets	Poursuite du soutien apporté aux trois projets tout au long de leur cheminement dans le processus d'élaboration de normes, notamment en offrant de la formation complémentaire, en organisant des rencontres mensuelles pour discuter des enjeux et des possibilités, ainsi qu'en préparant la documentation et les rencontres	Le CCN continue de fournir une orientation et de la formation aux trois entreprises à l'origine des projets pour veiller à ce que leurs propositions d'études internationales soient bien positionnées et continuent de respecter les étapes requises. Ces trois projets portent sur la normalisation des éléments graphiques des applications d'interface homme-machine (IHM) utilisées dans les centrales électriques, l'établissement d'une méthode normalisée pour mesurer des objets à l'échelle nanométrique par tomographie 3D en microscopie électronique à transmission (MET), et l'élaboration d'une norme sur la performance des capteurs marins – qui s'avéreront primordiaux dans les années à venir pour les scientifiques étudiant les changements climatiques.	✓ OBJECTIF ATTEINT
	Élaborer six nouvelles propositions et présenter ces dernières à l'échelle nationale, régionale ou internationale	Six nouvelles propositions d'innovation élaborées et présentées aux fins d'examen à l'échelle nationale, régionale ou internationale d'ici le 31 mars 2018	Six propositions d'innovation distinctes ont été élaborées et présentées.	✓ OBJECTIF ATTEINT

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

LEADERSHIP CANADIEN

OBJECTIF	PLAN	INDICATEUR	RÉSULTAT OBTENU	BILAN
Procurer un avantage concurrentiel et soutenir la prospérité économique	Mener des recherches et consulter les Canadiens pour repérer et privilégier les secteurs clés au Canada et dans l’Union européenne pour la mise en œuvre du protocole sur l’évaluation de la conformité prévu dans l’Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l’Union européenne par l’entremise de l’accord de coopération entre le CCN et la European co-operation for Accreditation (EA)	Établissement d’une reconnaissance mutuelle des accréditations applicable au matériel utilisé dans les atmosphères potentiellement explosives (normes HAZLOC et ATEX)	L’intégration de la première catégorie de produits dans l’AECG est en cours. Le CCN accepte présentement les demandes des organismes d’évaluation de la conformité qui souhaitent étendre leur portée d’accréditation pour pouvoir délivrer des certifications conformément aux exigences de l’Union européenne en vigueur dans ce secteur.	✓ OBJECTIF ATTEINT
		Démarche en cours pour aboutir, d’ici le 31 mars 2018, à une reconnaissance mutuelle pour au moins une catégorie de produits supplémentaire figurant dans l’annexe A du protocole sur l’évaluation de la conformité	Les travaux visant à établir une reconnaissance mutuelle pour d’autres catégories de produits sont en cours entre l’EA et le CCN, le but étant d’intégrer au moins deux catégories de produits supplémentaires par année financière.	✓ OBJECTIF ATTEINT
	Repérer les comités techniques du Comité Européen de Normalisation (CEN) auxquels le Canada pourrait participer et évaluer les possibilités pour le pays de participer aux comités techniques du Comité Européen de Normalisation Électrotechnique (CENELEC)	Statut de membre en tant qu’Organisme de normalisation pair (CSB) et élaboration d’un rapport d’évaluation	La participation du CCN en tant que membre du CEN est en cours. Le CCN a évalué les possibilités offertes par le CENELEC et a conclu qu’un échantillon de plus grande taille est requis pour justifier le fait de devenir membre du CENELEC en tant qu’Organisme de normalisation pair (CSB). Le CCN procédera à une nouvelle évaluation lorsqu’il aura davantage de données à sa disposition.	OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT
	Accueillir les réunions annuelles de la Pan American Standards Commission (COPANT) et du Pacific Area Standards Congress (PASC)	Évaluation par les participants témoignant de la réussite de l’événement (80 %)	Planification et accueil réussis des réunions annuelles de la COPANT et du PASC en avril-mai 2017. Le taux de satisfaction générale des participants était de 100 % (participants satisfaits ou très satisfaits).	↑ OBJECTIF DÉPASSÉ
Soutenir l’harmonisation des normes nord-américaines	Accroître la satisfaction des membres des comités techniques	Taux de satisfaction de 67 % parmi les membres des comités techniques	Taux de satisfaction de 72 % exprimé lors de l’enquête menée auprès des membres des comités techniques de normalisation.	↑ OBJECTIF DÉPASSÉ
	Établir une collaboration bilatérale avec les homologues américains et mexicains du CCN	Renouvellement des protocoles d’entente avec les organismes nationaux de normalisation aux États-Unis et au Mexique	Les protocoles d’entente avec l’American National Standards Institute (ANSI) et la Dirección General de Normas (DGN) ont été renouvelés en 2018.	✓ OBJECTIF ATTEINT
	Faciliter les projets de normes conjointes lancés par l’industrie	Sélection de deux produits ou services pour de possibles projets pilotes de normes conjointes avec les associations industrielles, comme l’Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC) et le Heating, Refrigeration and Air Conditioning Institute of Canada (HRAI)	Deux produits ou services dans le secteur de la plomberie qui pourraient bénéficier de l’élaboration de normes conjointes répondant aux besoins de l’industrie ont été sélectionnés. Le CCN continue d’appuyer les efforts déployés en ce sens.	✓ OBJECTIF ATTEINT

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

VALEUR POUR LE CANADA

OBJECTIF	PLAN	INDICATEUR	RÉSULTAT OBTENU	BILAN
Améliorer la gouvernance en matière de normalisation	Appuyer les efforts déployés par le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) pour harmoniser les normes dans les règlements partout au Canada	Travaux d’harmonisation des normes en cours dans au moins deux des secteurs visés par la conciliation réglementaire supervisée par la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) établie par l’Accord de libre-échange canadien (ALEC)	Les négociateurs n’ont pas encore arrêté leur choix quant aux secteurs qui seront intégrés dans la conciliation réglementaire supervisée par la TCCR, mais les travaux sont en cours. Les secteurs dont les normes pourraient être harmonisées font l’objet de discussions au CCPT, et le CCN a rencontré le Secteur des affaires réglementaires (SAR) du Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que le Comité fédéral-provincial-territorial sur la gouvernance et la réforme réglementaires pour discuter du rôle à jouer par le CCPT. Le CCN travaille à la simplification des processus liés au numéro d’enregistrement canadien en vue de faire passer le nombre de processus distincts de 13 à 2. Ces travaux seront utilisés par la TCCR de l’ALEC.	II OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT
	Dresser l’inventaire des normes citées dans les règlements pour l’ensemble des provinces et territoires	Inventaires pour le Nunavut, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve dressés d’ici le 31 mars 2018	Les inventaires des normes citées dans les règlements ont été dressés pour l’ensemble des provinces et territoires participant au programme de Surveillance des normes dans la réglementation (SNR).	✓ OBJECTIF ATTEINT
	Mettre en œuvre des protocoles d’entente avec le Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité (CACES), le Conseil consultatif interprovincial du gaz (IGAC) et le Conseil canadien de réglementation de la plomberie (CRCP)	Services de secrétariat fournis lors des assemblées générales annuelles du CACES, de l’IGAC et du CRCP, et participation à ces assemblées générales	Le CCN a assuré le secrétariat du Comité de réglementation et des assemblées générales du CACES, ainsi que des assemblées annuelles de l’IGAC et du CRCP.	✓ OBJECTIF ATTEINT
	Mettre en œuvre le nouveau processus relatif aux Autres documents reconnus (ADR), qui sera notamment appliqué aux anciens ADR	Définition et mise en œuvre, d’ici le 31 mars 2018, de l’approche appliquée aux anciens ADR par le CACES, l’IGAC et le CRCP	Les processus appliqués aux anciens ADR sont en place pour le CACES, l’IGAC et le CRCP.	✓ OBJECTIF ATTEINT
	Définir un cadre pour l’intégration des documents non consensuels dans le réseau de normalisation canadien	Principales considérations liées au cadre examinées et marche à suivre définie d’ici le 31 mars 2018	Une solution de rechange est en cours. On procède à une réorientation du cadre pour évaluer l’intérêt de proposer une liste étendue de normes et d’autres documents à caractère normatif sous la supervision du CCN.	II OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

VALEUR POUR LE CANADA

OBJECTIF	PLAN	INDICATEUR	RÉSULTAT OBTENU	BILAN
Promouvoir des solutions de normalisation	Mettre en œuvre le programme des infrastructures – S’adapter aux répercussions des changements climatiques	Deux normes sur le changement climatique en cours d’élaboration (sur les précipitations extrêmes)	Trois solutions de normalisation en appui aux normes sur le changement climatique sont en cours d’élaboration : deux sur les précipitations extrêmes et une sur les stations de surveillance météorologiques.	 OBJECTIF DÉPASSÉ
		Fin de l’inventaire des normes sur les infrastructures	L’inventaire des normes sur les infrastructures est terminé.	 OBJECTIF ATTEINT
		Actualisation de deux normes relatives aux infrastructures essentielles	Cinq solutions de normalisation en appui aux normes relatives aux infrastructures essentielles.	 OBJECTIF DÉPASSÉ
		Élaboration en cours de deux normes relatives aux infrastructures du Nord	Quatre solutions de normalisation en appui aux normes relatives aux infrastructures du Nord. Trois nouvelles normes (traitement des eaux usées dans les collectivités du Nord, conception de bâtiments à l’épreuve du feu dans les collectivités du Nord et protection contre l’érosion des infrastructures des communautés nordiques) sont en cours d’élaboration, et la quatrième solution est une actualisation des lignes directrices techniques relativement aux infrastructures dans le pergélisol.	 OBJECTIF DÉPASSÉ
	Mettre en œuvre un nouveau cadre visant à faciliter un processus d’autodéclaration de conformité pour l’approbation des Normes nationales du Canada (NNC)	Mise en œuvre opérationnelle réussie de la nouvelle politique et de la documentation décrivant les exigences et lignes directrices	La nouvelle politique et les exigences et lignes directrices ont été publiées, et le processus d’autodéclaration a été mis en œuvre.	 OBJECTIF ATTEINT

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

VALEUR POUR LE CANADA

OBJECTIF	PLAN	INDICATEUR	RÉSULTAT OBTENU	BILAN
Maintenir une culture d'excellence et d'innovation	S'appuyer sur les professionnels du savoir hautement performants du CCN	Maintien d'un taux d'attrition du personnel (départs volontaires) inférieur à 10 %	Le taux d'attrition du personnel (départs volontaires) est égal à 2,7 %.	✓ OBJECTIF ATTEINT
		Réalisation du plan annuel du CCN pour la santé mentale (séances consacrées au mieux-être, activités liées à la santé mentale, ressources et information à ce sujet fournies au personnel)	Des activités mensuelles ont été planifiées et mises en œuvre, notamment des repas santé collectifs et des séances d'exercice. Des déjeuners-causeries sur la santé mentale ont été organisés, axés sur des thèmes tels que « Comment apporter de l'équilibre dans votre vie », « Comment bien vivre en dépit du stress » et « Voir la vie du bon côté ».	✓ OBJECTIF ATTEINT
		1,5 % du budget salarial investi dans la formation et le perfectionnement du personnel	2,4 % du budget salarial a été investi dans la formation et le perfectionnement du personnel.	✓ OBJECTIF ATTEINT
		Niveau d'engagement des employés d'au moins 75 %	Le CCN a enregistré un niveau d'engagement des employés de 77 %.	↑ OBJECTIF DÉPASSÉ
		Établissement d'un effectif diversifié	Les processus de recrutement du CCN ont été modifiés pour les axer sur l'identification des candidats qui favoriseront la diversité de l'effectif.	✓ OBJECTIF ATTEINT
Maintenir une gouvernance et une gestion financière solides		Le bilan financier de l'exercice fait état de dépenses ne s'éloignant pas de plus de 5 % du montant total prévu dans le Plan d'entreprise	Le bilan financier de l'exercice fait état de dépenses s'éloignant de plus de 5 % du montant total prévu dans le Plan d'entreprise, car des dépenses et des contrats ont été différés.	✕ OBJECTIF NON ATTEINT
Maintenir des services d'accréditation à valeur ajoutée		Mise en œuvre d'un nouveau programme ou d'un programme enrichi	Deux programmes, nouveaux ou enrichis, ont été mis en œuvre en 2017-2018, et trois autres sont en cours d'élaboration.	↑ OBJECTIF DÉPASSÉ
		Maintien ou augmentation du taux de satisfaction des clients des Services d'accréditation au regard des critères suivants : rapidité d'exécution, uniformité et coût (objectif en 2017-2018 : 80 %; taux de satisfaction enregistré en 2015-2016 : 81 %)	Le taux de satisfaction des clients du CCN s'est élevé à 84 %. Ce taux représente l'agrégation des résultats du sondage effectué tous les deux ans auprès des clients et ceux issus des questionnaires remis après les évaluations menées par l'organisme.	↑ OBJECTIF DÉPASSÉ
		Réussite d'une évaluation conjointe par les pairs et maintien de la reconnaissance accordée par l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) et l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC)	L'évaluation par les pairs du CCN en 2017 par l'IAAC et l'APLAC a confirmé la participation de l'organisme à l'Accord de reconnaissance multilatérale pour une période de quatre ans pour toutes les portées évaluées.	✓ OBJECTIF ATTEINT
Poursuivre la modernisation de l'infrastructure opérationnelle		Élaboration d'une solution pour gérer les activités des Services d'accréditation et ses relations avec les clients	La solution personnalisée de gestion opérationnelle (BMS) destinée à améliorer le déroulement des opérations des Services d'accréditation, son efficience et sa productivité fait l'objet d'un déploiement restreint.	II OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

SECTION 3

RAPPORT DE GESTION

DANS CETTE SECTION

17

Contexte opérationnel

26

Rendement – Faits saillants

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Le CCN surveille constamment les tendances qui se dessinent au pays et ailleurs, en plus des facteurs sociaux, économiques et politiques qui ont une influence sur sa capacité à réaliser ses priorités stratégiques. Il saisit ainsi les occasions qui se présentent et s'adapte à son contexte opérationnel pour continuer de contribuer à stimuler l'économie canadienne en encourageant l'innovation, en réduisant les obstacles au commerce et en augmentant les débouchés au Canada et à l'international.

Nous savons qu'il est essentiel de donner suite à des priorités comme les suivantes si nous voulons renforcer le réseau de normalisation du Canada et accomplir notre mandat principal :

- faire progresser l'économie nationale;
- contribuer au développement durable;
- améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public;
- aider et protéger les consommateurs;
- faciliter le commerce national, régional et international;
- développer la coopération internationale en matière de normalisation.

« Le travail du Conseil canadien des normes est primordial, car il sert à accroître l'innovation et la compétitivité économique du Canada ainsi que le bien-être social au moyen de solutions de normalisation. »

L'HONORABLE NAVDEEP BAINS
MINISTRE DE L'INNOVATION, DES SCIENCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SUSCITER L'INNOVATION

De nombreux pays cherchent à occuper des postes au sein de comités de gouvernance et de comités techniques de normalisation internationaux pour mettre de l'avant leurs propres technologies et se donner un avantage concurrentiel. Le CCN s'attache à ce que le Canada soit bien représenté dans les comités qui ont une importance stratégique pour le pays et qui profiteront le plus à l'économie et à la population canadiennes.

Pour asseoir le rôle de chef de file du Canada sur la scène internationale, le CCN doit attirer les experts du pays les plus qualifiés et compétents pour qu'ils participent à l'élaboration des normes internationales, surtout dans les secteurs critiques pour l'économie du pays. Pour être certain d'y parvenir, le CCN continue de revoir ses programmes pour éliminer les obstacles à la participation et faciliter l'accès de jeunes professionnels compétents aux comités internationaux ciblés en remplacement des experts qui partent à la retraite. En particulier, il est primordial d'assurer la présence du Canada aux comités qui revêtent une importance stratégique pour la réalisation des priorités nationales.

Pour accompagner et stimuler l'innovation, il est essentiel de diriger l'élaboration de normes internationales. En façonnant proactivement les normes autour des nouvelles technologies, le Canada continue de faciliter la réussite des technologies et des innovations d'ici et leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Lorsque les entreprises canadiennes participent activement à l'établissement des normes, elles peuvent en influencer le contenu et tirer un avantage concurrentiel de leur contribution directe aux normes applicables à leurs activités. L'accès aux marchés mondiaux s'en trouve facilité pour les entreprises canadiennes innovantes, et la commercialisation des produits canadiens novateurs, accélérée. C'est pourquoi le CCN travaille avec les innovateurs canadiens dans des secteurs émergents qui présentent un intérêt économique pour le Canada et dont l'entrée ou l'expansion sur le marché pourrait être facilitée sur un plan stratégique par les normes.

Le CCN accompagne les innovateurs canadiens tout au long des processus d'élaboration de normes et d'établissement de programmes d'évaluation de la conformité pour façonner utilement les règles des marchés à l'avantage du Canada. Ce soutien, qui est destiné à faire valoir le point de vue de ces innovateurs canadiens, consiste dans le déploiement d'activités cruciales, notamment : analyser les principales tendances, occasions et dynamiques des intervenants; conseiller, orienter et former les innovateurs canadiens quant à la normalisation, au rôle stratégique qu'ils peuvent jouer dans le processus d'élaboration des normes; accréditer les experts et innovateurs canadiens qui assisteront aux réunions de normalisation internationale; proposer la candidature d'innovateurs canadiens à des postes de direction au sein de comités internationaux; coordonner les positions du Canada; concevoir des programmes d'accréditation connexes pour faciliter l'accès aux marchés étrangers, la conformité aux règlements et le soutien en la matière.



« Les normes favorisent l'innovation en clarifiant les caractéristiques de performance des capteurs marins et en facilitant leur différenciation. Participer à leur rédaction et les influencer stimulent la compétitivité de notre entreprise et sa croissance. »

DUSTIN OLENDER
DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE
AML OCEANOGRAPHIC

PROTÉGER LES MILIEUX MARINS GRÂCE À
UNE TECHNOLOGIE CANADIENNE NOVATRICE

AML Oceanographic, une entreprise novatrice établie en Colombie-Britannique, se spécialise dans la conception et la fabrication d'instruments et de systèmes de déploiement pour la détection marine, la surveillance de l'environnement et d'autres applications en milieu immergé. Ces appareils ont de plus en plus d'applications pratiques, comme la cartographie du plancher océanique et des voies navigables, l'aquaculture, la construction sous-marine et l'étude des effets des changements climatiques sur les océans, les lacs et les rivières de la Terre. Alors que nous faisons de nos océans des usages variés et novateurs, allant de l'exploitation pétrolière et gazière à l'aquaculture, en passant par les parcs marins, les capteurs marins peuvent orienter les décisions critiques en vue d'atténuer les effets nuisibles de ces activités sur le milieu marin.

Le CCN travaille avec AML Oceanographic à l'élaboration d'une norme internationale pour les capteurs marins, qui établira des exigences universelles afin d'assurer des résultats cohérents et une approche normalisée quant aux essais de performance et aux rapports connexes. Les consommateurs pourront ainsi réellement comparer les technologies lors de l'achat de capteurs marins. Grâce à cette norme, AML Oceanographic sera en mesure de soutenir efficacement la concurrence et de démontrer le potentiel de son équipement, ce qui l'aidera à continuer de croître et à devenir un chef de file au Canada et dans le monde.

LEADERSHIP CANADIEN

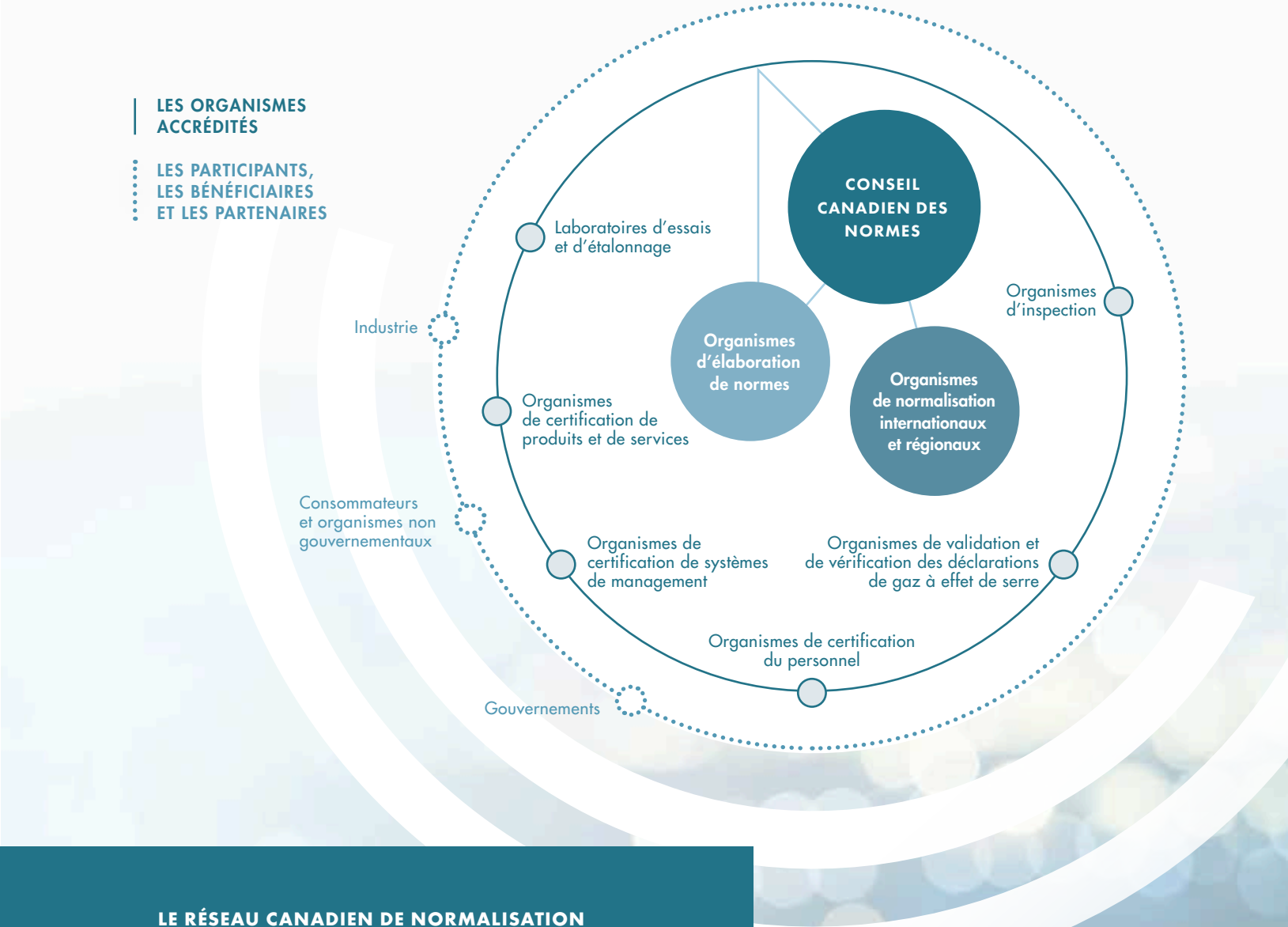
En tant que chef de file du réseau canadien de normalisation, le CCN s’attache à collaborer avec tous les intervenants – autorités de réglementation, gouvernements, organismes d’élaboration de normes, organismes accrédités et consommateurs – pour assurer la solidité du réseau, sa réceptivité et son efficacité, ainsi que sa capacité à créer continuellement de la valeur pour le Canada.

Commerce international rime plus que jamais avec compétitivité. Alors que les entreprises canadiennes se lancent sur de nouveaux marchés d’exportation et que le Canada diversifie de plus en plus ses activités commerciales, le CCN doit s’adapter à cette évolution en continuant d’élaborer des stratégies ciblées qui répondent aux besoins des exportateurs et des importateurs. La normalisation joue un rôle capital, en ce sens qu’elle favorise le commerce mondial et aide le Canada à atteindre son plein potentiel.

L’établissement de solides relations avec les organismes nationaux de normalisation des principaux partenaires commerciaux est l’une des façons dont le CCN met à profit sa place de leader sur la scène internationale pour créer des possibilités pour les entreprises canadiennes et offrir une valeur ajoutée au Canada. Par exemple, le CCN collabore étroitement avec ses homologues aux États-Unis, l’American National Standards Institute (ANSI), et au Mexique, la Dirección General de Normas (DGN), pour étudier les possibilités de renforcer l’harmonisation des normes et des procédures d’évaluation de la conformité afin de réduire la redondance des exigences réglementaires, de diminuer les coûts pour les exportateurs et les importateurs, et de faciliter l’élaboration de normes conjointes en Amérique du Nord. Le CCN collabore aussi activement avec Affaires mondiales Canada concernant les aspects liés à la normalisation des négociations menées dans le cadre de la modernisation de l’Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Pour faciliter la mise en œuvre du protocole sur l’évaluation de la conformité prévu dans le cadre de l’Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l’Union européenne (UE), le CCN a signé une entente avec la European co-operation for Accreditation (EA) en juin 2016. Par ailleurs, il conforte les relations commerciales entre le Canada et la Chine en consolidant les accords avec les organismes de normalisation chinois, à savoir avec la Standards Administration of China (SAC) et l’Administration de la certification et de l’accréditation de la République populaire de Chine (CNCA), qui pourront servir à soutenir un éventuel futur accord de libre-échange entre les deux pays.

LES ORGANISMES ACCRÉDITÉS
LES PARTICIPANTS, LES BÉNÉFICIAIRES ET LES PARTENAIRES



LE RÉSEAU CANADIEN DE NORMALISATION

En tant que chef de file du réseau canadien de normalisation, le CCN s’attache à collaborer avec tous les intervenants – autorités de réglementation, gouvernements, organismes d’élaboration de normes, organismes accrédités et consommateurs – pour assurer la solidité du réseau, sa réceptivité et son efficacité, ainsi que sa capacité à créer continuellement de la valeur pour le Canada.

Pour contribuer à accroître les débouchés économiques pour les Canadiens, le CCN s’emploie carrément à harmoniser les normes à l’échelle nationale, régionale et internationale. La participation du Canada à la Pan American Standards Commission (COPANT) illustre bien les avantages pouvant découler d’une coopération en matière de normalisation. Les recherches du CCN montrent que la participation du Canada à la COPANT a fait augmenter de 10 % la valeur des biens exportés vers les pays partenaires¹. La coordination des démarches de normalisation peut réduire les obstacles au commerce et diversifier davantage les échanges pour le Canada, un impératif que le pays reconnaît depuis longtemps et dont il tient de plus en plus compte.

Le CCN sait que la compétitivité et la complexité accrues du commerce international sont source de défis pour les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes. Les PME sont des acteurs de taille sur le marché canadien de l’exportation; en effet, elles sont responsables de 25,2 % de la valeur des exportations du pays (106,4 G\$) et représentent 96,8 % des entreprises exportatrices (37 639 entreprises)². Bien que la plupart exportent vers un seul pays partenaire, 18,7 % des PME font du commerce dans plus de trois pays partenaires³. Or, pour les PME, la facilitation du commerce passe par la connaissance des normes internationales. Statistique Canada a rapporté que de 2010 à 2012, de 34,1 % à 41,5 % des PME considéraient l’incertitude quant aux normes internationales comme un obstacle à l’exportation ou aux tentatives d’exporter⁴.

Une évaluation de la conformité par un tiers constitue un moyen pour ces petites entreprises exportatrices de prouver qu’elles répondent aux critères requis pour pouvoir faire affaire dans un marché donné. En offrant des solutions d’accréditation et en encourageant l’harmonisation des normes à l’échelle internationale, le CCN facilite la participation des entreprises canadiennes au sein de l’économie mondiale.

1 Conseil canadien des normes, *Le partage d’un même langage technique : l’effet commercial de la participation du Canada à des organismes de normalisation régionaux*, Ottawa, Conseil canadien des normes, 2017.

2 Statistique Canada, *Commerce par caractéristique d’entreprise : exportateurs de biens selon la catégorie de taille de l’effectif, 2013* (estimations provisoires).

3 Statistique Canada, *Commerce par caractéristique d’entreprise : exportateurs de biens selon la catégorie de taille de l’effectif, 2013* (estimations provisoires).

4 Statistique Canada, *Tableau 358-0301 Innovation et les stratégies d’entreprise, l’importance des obstacles rencontrés lors de l’exportation ou de la tentative d’exporter des produits*, selon le code du Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) et la taille de l’entreprise, toutes les industries sondées, fréquence occasionnelle (pour cent).

PROCURER UNE VALEUR AJOUTÉE

La normalisation est cruciale pour la prospérité économique de notre pays. Les normes peuvent contribuer directement au projet du gouvernement fédéral de faire du Canada une nation forte et compétitive. En fait, les recherches montrent que, entre 1981 et 2014, la normalisation a compté pour 7,8 % de la croissance du PIB réel et 16,1 % de l’augmentation de la productivité du travail au Canada⁵. Pendant la seule année 2014, les normes comptaient pour environ 3 G\$ de la croissance de 39 G\$ du PIB réel du Canada⁶.

Les organismes et conseils consultatifs de réglementation du pays voient le CCN comme un conseiller de choix capable de faciliter l’élaboration de solutions de normalisation qui les aideront à réaliser leurs objectifs. Le CCN travaille avec les intervenants par l’entremise du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT), du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) et du Comité consultatif des organismes d’élaboration de normes (CCOEN), et en consultant directement les ministères gouvernementaux pour proposer des solutions de normalisation destinées à promouvoir l’utilisation de normes à jour dans les règlements. Le CCN collabore aussi avec les organismes de réglementation pour les encourager à se pencher sur l’harmonisation des normes dans les règlements afin de réduire les obstacles au commerce au Canada. En repérant les différences dans les exigences réglementaires et en aidant les provinces et territoires à les aplanir, le travail réalisé par le CCN en appui à l’Accord de libre-échange canadien (ALEC) fera profiter les consommateurs d’un choix plus vaste, allégera le fardeau administratif et contribuera à réduire les entraves au commerce intérieur, qui nuisent à l’efficacité et ralentissent la croissance du pays.

Les exigences liées aux agréments des professionnels et à la mise à l’essai de produits varient parfois d’une province et d’un territoire à l’autre, ce qui entrave la circulation de certains biens ainsi que la mobilité de certains professionnels et personnes de métier. Des obstacles au commerce ont ainsi été créés à l’intérieur de nos frontières nationales, et nous savons que la normalisation aidera à les éliminer. En 2018, le CCN a produit un rapport complet brossant le portrait du système d’évaluation de la conformité. On peut y lire que cette activité joue un

5 Conseil canadien des normes, *L’harmonisation à l’œuvre – Influence des normes sur la productivité et la croissance du Canada*, Ottawa, Conseil canadien des normes, 2016.

6 Conseil canadien des normes, *L’harmonisation à l’œuvre – Influence des normes sur la productivité et la croissance du Canada*, Ottawa, Conseil canadien des normes, 2016.

rôle important dans la sécurité des consommateurs, ainsi que dans la qualité, la compatibilité et l’efficacité des produits et des services. Si le rapport traite des obstacles au commerce qui peuvent être engendrés par l’évaluation de la conformité, il fait état de démarches qu’ont entreprises une multitude d’intervenants, dont le CCN, pour lever les obstacles inutiles tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens. Il démontre également les effets positifs de l’évaluation de la conformité sur l’économie du pays, plus particulièrement sur le PIB et l’emploi.

Pour aller encore plus loin dans la consolidation du réseau canadien de normalisation, le CCN doit continuer de démontrer les effets bénéfiques des normes et de l’évaluation de la conformité auprès des gouvernements et des dirigeants des secteurs d’activité essentiels à la compétitivité du Canada. Nous devons rendre ces intervenants pleinement conscients des avantages qu’ils peuvent tirer de la normalisation.

Par exemple, le CCN tirera parti de son Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNCA/IEC), qui se compose de hauts dirigeants du secteur canadien de l’électrotechnique, que ce soit dans le domaine de l’hydroélectricité, des énergies renouvelables, de l’électrification des automobiles ou encore des produits électriques et des produits de consommation électroniques, pour assurer la prise en compte des intérêts canadiens dans l’élaboration des plans futurs de l’IEC.

Par ailleurs, le virage vers l’harmonisation des normes à l’échelle internationale conduit à l’ouverture des marchés réglementés et non réglementés pour un nombre croissant de fournisseurs de services d’accréditation. En tant qu’organisme d’accréditation national canadien, le CCN – par l’entremise de sa Direction des services d’accréditation – continue d’accorder la priorité à l’exécution de ses programmes et de revoir son mode de tarification afin que les frais demeurent centrés sur le service au client et adaptés aux besoins de ce dernier. Dans tout ce que nous entreprenons, qu’il s’agisse de soutenir l’élaboration de normes ou d’accréditer des organismes, nous cherchons des manières inédites et toujours plus efficaces de procurer une valeur ajoutée au Canada.



« Les normes et les codes doivent évoluer pour tenir compte de technologies innovantes comme celle de CarbonCure. En collaboration avec le Conseil canadien des normes, nous trouvons des solutions pour aider notre entreprise à croître. »

SEAN MONKMAN, PH. D., ING.
VICE-PRÉSIDENT DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
CARBONCURE TECHNOLOGIES

RECYCLER LE CO₂ POUR DU BÉTON PLUS SOLIDE ET PLUS VERT

CarbonCure est une entreprise novatrice établie en Nouvelle-Écosse. Sa technologie brevetée intègre ou « enferme » de façon permanente le dioxyde de carbone dans le béton en l’y injectant pendant l’étape de mélange. Non seulement le béton qui en résulte atteint ou dépasse les critères de qualité, mais son procédé de fabrication contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts de production.

Pour que CarbonCure puisse prendre de l’expansion, le processus qui fait intervenir sa technologie brevetée doit figurer dans la norme correspondante sur le béton comme l’une des méthodes acceptables de production. Pour parvenir à ce résultat, le CCN aide CarbonCure à faire mettre à jour la norme actuelle par l’ajout d’une nouvelle annexe, ainsi qu’à faire réviser les renvois à cette norme dans les codes modèles nationaux de construction (et dans les adoptions de ces codes par les provinces et les territoires). Le CCN accompagne aussi l’entreprise dans les activités de normalisation internationale en lui donnant la possibilité de participer en tant qu’observatrice aux comités techniques européens de normalisation pour les spécifications relatives au béton. Cette participation sera extrêmement utile pour CarbonCure, car elle facilitera son entrée et son expansion sur les marchés européens.

Les solutions de normalisation qui sont bénéfiques pour les entreprises canadiennes et l’environnement sont une priorité pour le CCN.

RENDEMENT : FAITS SAILLANTS

Les normes font plus que protéger notre santé et préserver notre sécurité; elles ouvrent la porte à une multitude de possibilités. En effet, elles alimentent l'économie en éliminant les obstacles au commerce et en ouvrant l'accès à de nouveaux marchés intérieurs et étrangers. De plus, elles dotent les organismes de réglementation d'un instrument de politique efficient et efficace. Par ailleurs, elles aident les entreprises à réduire leurs coûts, à accroître leur productivité, à réduire les risques et à acquérir l'avantage concurrentiel nécessaire pour réussir dans l'économie mondiale actuelle. En fait, en utilisant les normes et en s'y conformant, les entreprises et organismes de toutes tailles libèrent leur potentiel de croissance et d'innovation.

Les innovateurs canadiens peuvent tirer parti des activités d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité pour susciter la création de nouveaux débouchés, encourager des innovations complémentaires, influencer les règles commerciales et améliorer l'accès aux marchés, au pays comme à l'étranger. D'ailleurs, le Conseil canadien des normes (CCN) travaille directement avec eux pour les aider à percer de nouveaux marchés, à surmonter les obstacles au commerce, à croître et à se tailler une place sur la scène mondiale.

De plus, lorsque des normes et des processus d'évaluation de la conformité sont en place, les Canadiens sont assurés de la fiabilité des biens et des services dont ils dépendent quotidiennement. Les normes diminuent aussi les coûts pour les consommateurs et leur donnent accès à des produits du monde entier, produits qu'ils savent sécuritaires grâce à ces normes et à la certification.

Pour promouvoir des solutions de normalisation et produire des résultats pour le Canada, le CCN s'est concentré durant l'exercice 2017-2018 sur les priorités stratégiques suivantes :

Innovation

Le CCN a accompagné les innovateurs canadiens dans l'élaboration de normes et de programmes d'évaluation de la conformité contribuant à propulser le Canada au premier rang des secteurs nouveaux et émergents de la normalisation internationale.

Leadership canadien – à l'échelle nationale, régionale et internationale

Le CCN a protégé et fait valoir les intérêts du Canada dans les secteurs économiques d'importance pour le pays et ses citoyens, et a aidé les entreprises canadiennes à percer les marchés mondiaux.

Valeur pour le Canada

Le CCN a procuré une valeur ajoutée au Canada en élaborant et en mettant en œuvre des solutions de normalisation qui ont contribué à bâtir une économie plus compétitive et novatrice, et protégé la santé et la sécurité de tous les Canadiens.

Comme le souligne le présent rapport, le CCN a redoublé d'efforts au cours de l'année pour réaliser ces priorités et continuer d'offrir au réseau de normalisation canadien un leadership solide afin de favoriser l'innovation, de faciliter le commerce et de protéger la santé et la sécurité de la population canadienne, aujourd'hui et à l'avenir.

INNOVATION

De nos jours, l'innovation est un moteur économique. Pour se distinguer sur l'échiquier mondial, un pays doit consacrer temps et ressources non seulement à la recherche et au développement, mais aussi à la mise en marché de ses technologies novatrices. Si le Canada veut réussir dans l'économie mondiale actuelle où la concurrence fait rage, il doit absolument être le premier à créer et à commercialiser de nouvelles technologies. Et les normes peuvent jouer un rôle crucial dans la réalisation de cet objectif.

Pour faire en sorte que le pays occupe une position de premier plan dans le contexte technologique actuel en constante évolution, le CCN s'est aligné sur le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement du Canada. L'organisme contribue à dégager et à mettre en place des solutions de normalisation pour des technologies novatrices dans des secteurs qui sont prioritaires pour le pays et qui présentent un potentiel de croissance et d'exportation élevé. Si le Canada parvient à établir les normes internationales pour les technologies qu'il développe, il assoira sa position de chef de file et obtiendra une longueur d'avance sur la concurrence.

Par contre, s'il ne fait pas de l'innovation une priorité, il risque de devoir utiliser des normes qui ont été élaborées sans sa contribution. C'est pourquoi le CCN continue à cultiver et à promouvoir des solutions normatives qui contribueront à bâtir une nation d'innovateurs. Ses objectifs ambitieux de l'année écoulée reflètent sa volonté de collaborer avec le gouvernement et l'industrie pour s'engager dans la mise au point de technologies nouvelles et novatrices purement canadiennes, de sorte que le Canada demeure concurrentiel dans l'économie mondiale actuelle et qu'il prospère dans les années à venir.

En 2017-2018, le CCN a poursuivi ses efforts visant à intégrer la normalisation plus tôt dans l'écosystème canadien de l'innovation en mobilisant les innovateurs dans les secteurs les plus prometteurs pour le pays sur le plan économique. Il a aussi agi pour que la normalisation soit prise en compte tôt lors de la phase de conception de nouvelles technologies de sorte que les entreprises canadiennes puissent établir de nouvelles normes et commercialiser leurs produits plus rapidement. En outre, le CCN a continué de s'employer à favoriser des relations étroites avec le gouvernement, les instituts de recherche, les entreprises et l'industrie afin de créer des initiatives qui contribueront à propulser des produits et services canadiens novateurs sur le devant de la scène internationale.



« Le Conseil canadien des normes et les normes nous ont ouvert un éventail de possibilités! Nous encadrons l'élaboration de normes internationales cruciales sur la cryptographie post-quantique et participons à leur rédaction. »

MARK PECAN
DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION
ISARA CORPORATION

CRÉER UN MONDE RÉSISTANT AUX ATTAQUES QUANTIQUES

ISARA Corporation, une entreprise novatrice de cybersécurité établie en Ontario, se spécialise dans la création de solutions prêtes pour la production visant à contrer l'insécurité quantique dans les écosystèmes informatiques actuels. Ces solutions emploient des algorithmes résistant aux attaques opérées à partir d'ordinateurs traditionnels et quantiques.

La menace de graves atteintes à la protection des données plane toujours à l'échelle planétaire; il s'agit d'un problème important non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour la population et les organisations du monde entier. Les utilisateurs avertis des systèmes de sécurité et de cryptographie, notamment les gouvernements et les fabricants d'équipement d'origine, revendent désormais des solutions de cryptographie normalisées et mondiales, conçues par divers spécialistes, pour susciter la confiance des utilisateurs.

Il nous faut changer la façon dont nous protégeons nos données, dès maintenant et pour l'avenir.

Le Conseil canadien des normes (CCN) collabore avec ISARA Corporation pour remédier aux lacunes actuelles et élaborer de nouvelles normes mondiales relatives aux solutions résistantes aux attaques quantiques. Il s'agit là de la première étape d'une démarche visant à faire en sorte que l'infrastructure reposant sur le chiffrement à clés publiques utilisée par certains des systèmes les plus essentiels dans le monde (des banques aux gouvernements) puisse être mise à niveau en vue d'utiliser des algorithmes de signature numérique qui résistent aux attaques quantiques, et ce sans qu'un arrêt ou qu'une duplication des systèmes ne soit nécessaire. ISARA Corporation contribue à satisfaire ce besoin mondial. En effet, l'entreprise dirige actuellement l'élaboration de normes en matière de cryptographie post-quantique à l'Institut européen des normes de télécommunication, son directeur de l'exploitation, Mark Pecan, assurant la présidence du groupe de travail sur la cryptographie post-quantique.

COLLABORATION STRATÉGIQUE AVEC LES INNOVATEURS CANADIENS

Dans la dernière année, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) a lancé l’Initiative des supergrappes d’innovation dans le cadre du Plan pour l’innovation et les compétences du gouvernemental fédéral. L’Initiative, première en son genre au Canada, a été conçue pour soutenir les supergrappes d’innovation dirigées par les entreprises présentant le plus grand potentiel de dynamiser l’économie et de devenir des moteurs de croissance.

Là encore, le CCN s’emploie à réaliser sa priorité consistant à accompagner les innovateurs d’ici. Il participe activement à l’écosystème canadien de l’innovation et met à profit ses capacités et ses forces uniques afin que les innovations canadiennes deviennent des histoires de réussite à l’échelle internationale. En 2017-2018, le CCN a collaboré avec des intervenants clés, dont ISDE, pour concevoir une stratégie de collaboration sectorielle visant à soutenir l’initiative susmentionnée. Cette stratégie décrit les mesures que prendra le CCN pour orienter l’élaboration de nouvelles normes internationales et de nouveaux systèmes d’évaluation de la conformité dans l’optique de promouvoir et de protéger les intérêts et les priorités des entreprises d’ici, ainsi que d’intégrer de plus en plus dans ces normes et systèmes la propriété intellectuelle et les approches techniques canadiennes.

En 2017-2018, le CCN a fait équipe avec les neuf supergrappes présélectionnées pour leur offrir des conseils et des recommandations sur la normalisation, et leur montrer la voie à suivre. Les participants ont su reconnaître l’importance des normes pour leur réussite, puisque tous les candidats retenus pour l’Initiative ont traité de la normalisation dans leur demande d’admission à ISDE. Le CCN travaille maintenant en étroite collaboration avec les cinq supergrappes sélectionnées par ISDE pour veiller à ce qu’elles aient accès aux services et solutions de normalisation qui les aideront à produire des résultats à l’international.

Par ailleurs, le CCN collabore également avec le Fonds stratégique pour l’innovation d’ISDE pour donner accès aux services de normalisation aux entreprises prometteuses. Le Fonds, qui est une autre composante du Plan pour l’innovation et les compétences, sert à simplifier les processus de demande, accélérer leur traitement et fournir une aide plus adaptée et plus axée sur les résultats. Le CCN met son savoir-faire en matière de normalisation au service des entreprises bénéficiaires de ce Fonds et d’un programme semblable, le Service de croissance accélérée d’ISDE, pour les aider à commercialiser leurs innovations technologiques.

PROMOTION DE PROJETS DE NORMALISATION NOVATEURS

Dans le cadre d’un projet pilote lancé il y a un peu plus de deux ans, le CCN a entamé trois projets destinés à faciliter l’élaboration de normes internationales dans des secteurs d’importance stratégique pour le Canada. En travaillant de concert avec les concepteurs de ces solutions canadiennes, le CCN a réussi à faire approuver leurs trois propositions de normes par les comités techniques internationaux correspondants. Par conséquent, ce sont ces entreprises qui dirigent aujourd’hui l’élaboration des normes internationales en question et qui pourront ainsi fixer les règles du marché mondial en pensant aux intérêts commerciaux canadiens.

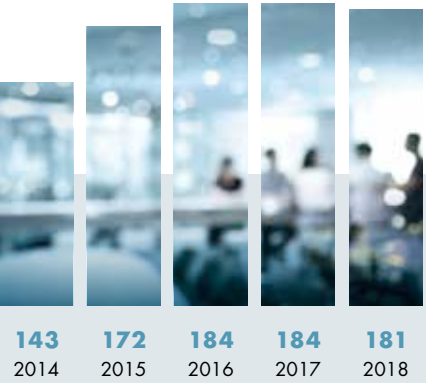
Cela dit, l’inscription de ces propositions dans le plan de travail des comités techniques n’était que le début de la collaboration entre le CCN et les entreprises innovantes. Fort de la réussite de ces trois projets pilotes, le CCN a lancé un programme pour initier d’autres innovateurs au processus de normalisation. Ce programme d’innovation repose sur un plan ambitieux de cinq ans visant à soutenir 63 propositions d’innovation. En 2017-2018, le CCN a recensé plus de 40 innovateurs dans des secteurs stratégiques à fort potentiel économique et pris contact avec bon nombre d’entre eux au cours des 12 derniers mois pour faire avancer leurs programmes d’innovation.

En participant à des comités d’établissement de normes, les entreprises canadiennes novatrices ont l’occasion d’influencer et d’orienter le processus de normalisation et d’obtenir ainsi l’avantage d’être les premières sur le marché. Cet avantage peut accélérer la commercialisation de leurs idées et faciliter leur entrée sur le marché mondial. Le CCN a l’intention de poursuivre sur la lancée des succès obtenus et de continuer à collaborer avec d’autres innovateurs canadiens pour leur fournir des solutions normatives qui les aideront à se tailler une place et à promouvoir leurs technologies sur la scène mondiale.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les Canadiens assument un plus grand nombre de postes de direction dans le domaine de la normalisation internationale. Selon la base de données du CCN, au 31 mars 2018, 181 Canadiens occupaient des postes de direction, comme président, secrétaire ou animateur d’un comité ou groupe de travail international, à l’Organisation internationale de normalisation (ISO) et à la Commission électrotechnique internationale (IEC). Or, les normes ne sont pas neutres – elles reflètent la vision de ceux qui investissent leur temps et leur savoir-faire dans leur élaboration. Quand les Canadiens participent à ce processus pour l’orienter, ils aident les entrepreneurs canadiens à réussir sur la scène mondiale.

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES OCCUPANT DES POSTES DE DIRECTION À L’ISO ET À L’IEC



LEADERSHIP CANADIEN

Pour garantir le succès des idées, des produits et des services canadiens dans le marché d'aujourd'hui, où la concurrence fait rage, il faut absolument que le Canada demeure un chef de file de la normalisation. En tant que responsable du réseau canadien de normalisation, le CCN joue un rôle crucial en représentant le pays et en avançant des solutions à l'échelle régionale et internationale. Il gère aussi la participation canadienne aux comités techniques les plus importants pour le pays. Au cours de l'exercice 2017-2018, le CCN a continué de s'employer à produire des résultats en portant haut et fort la voix du Canada sur la scène nationale, régionale et internationale, ainsi que de veiller à disposer des experts les plus qualifiés pour représenter le pays.

UNE COLLABORATION RÉGIONALE DANS UN CADRE MONDIAL

Il est essentiel que le CCN siège à des organismes de normalisation régionaux; c'est ainsi qu'il concrétisera sa vision, celle de devenir un chef de file mondial de la normalisation. Dans la dernière année, le CCN a continué de consolider sa stature de chef de file régional et de conseiller de choix en renforçant sa collaboration et sa participation stratégique auprès d'importants organismes régionaux de normalisation, dont la Pan American Standards Commission (COPANT) et le Pacific Area Standards Congress (PASC).

Au cours de l'exercice 2017-2018, le CCN a accueilli les réunions annuelles du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO), ainsi que celles de la COPANT et du PASC, à Vancouver. Chaque fois que le CCN accueille de tels événements, le Canada est mis en valeur auprès de ces organisations, tout comme la réputation du CCN en tant que conseiller de choix et organisme de normalisation national de calibre mondial.

En accueillant successivement les réunions de la COPANT et du PASC, le CCN s'est montré capable du leadership nécessaire pour rassembler plusieurs régions dans un but commun, ce qui était l'un des principaux objectifs des réunions qui avaient pour thème : « Une collaboration régionale dans un cadre mondial ». Le CCN attache une importance constante à la coopération régionale en matière de normalisation, que ce soit entre les pays d'une même région ou entre différents organismes régionaux de normalisation. Cette coopération nous profite à tous et favorise une meilleure harmonisation des normes. Lors des réunions, le CCN a accueilli un atelier mixte sur l'innovation pour mettre en vitrine son programme d'innovation et pour exposer les enseignements tirés et les pratiques exemplaires établies à la suite de la création et de la mise en œuvre de ce programme, dans le but d'aider les membres à promouvoir et à commercialiser des solutions novatrices grâce à la normalisation.

AMÉLIORER L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ DU SECTEUR MONDIAL DE L'ÉLECTRICITÉ... ET PLUS ENCORE

TESCO Automation, entité du groupe d'entreprises Tesco qui fait affaire au Canada et aux États-Unis, offre des services d'experts-conseils, de conception, de configuration et de soutien aux essais ainsi que de la formation au secteur mondial des réseaux électriques.

Les centrales électriques fonctionnent à l'aide de divers systèmes et logiciels, mais l'affichage de leurs données n'est actuellement pas uniforme. TESCO Automation s'est rendu compte que si l'on normalisait les logiciels et les images servant aux systèmes en question, leur fonctionnement serait plus efficace, et la formation des opérateurs, moins longue. Ainsi, la normalisation réduirait le risque, améliorerait l'interopérabilité et limiterait le besoin de reconfiguration. Par ailleurs, elle pourrait diminuer le temps de maintenance (qui se compterait en minutes plutôt qu'en mois), ce qui entraînerait d'énormes économies de temps et d'argent pour les centrales.

Pour TESCO Automation et les autres entreprises qui servent ce secteur, une approche normalisée (par opposition au besoin de se familiariser avec de nombreux systèmes, de les configurer, de les installer et d'apprendre à s'en servir) permet aussi de livrer concurrence plus rapidement et plus efficacement. En outre, le fait de participer à l'élaboration de la norme même qui contribuera à façonner l'avenir de l'industrie – et de démontrer comment les entreprises peuvent économiser temps et argent – donne à TESCO Automation un avantage concurrentiel crucial.

Le CCN facilite la participation de TESCO Automation aux comités de l'IEC chargés d'élaborer une norme internationale qui comblera cette lacune de l'industrie.

En participant à l'élaboration de normes internationales – et en la dirigeant – les entreprises canadiennes peuvent non seulement modeler et influencer leurs marchés, mais aussi se faire connaître auprès d'intervenants importants, d'organismes de réglementation et de clients potentiels pour leurs produits, technologies et services novateurs.



« En participant à l'élaboration des normes, nous contribuons à façonner le marché mondial pour nos services. La normalisation des interfaces humain-machine aidera nos clients à économiser temps et argent! »

DUSTIN TESSIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
TESCO GROUP

CONSOLIDER LES RELATIONS AVEC L'ORGANISME NATIONAL DE NORMALISATION DE LA BOLIVIE

En mai 2017, le CCN a signé un accord de coopération avec l'Instituto Boliviano de Normalización y Calidad (IBNORCA), l'organisme national de normalisation de la Bolivie. Cet accord vise à faciliter l'échange d'information sur la normalisation et à renforcer la relation mutuellement avantageuse entre les deux organismes. Le directeur général du CCN, John Walter (à gauche), et le président de l'IBNORCA, Daniel Sanchez, signent l'accord au nom de leurs organismes respectifs.



Au cours des réunions, le CCN a également consolidé sa stature de chef de file en matière de normalisation en signant un accord de coopération avec l'Instituto Boliviano de Normalización y Calidad (IBNORCA), l'organisme national de normalisation de la Bolivie. L'entente facilitera l'échange d'information entre les deux organismes et renforcera encore plus leur relation mutuellement avantageuse.

Pour pouvoir contribuer à la réalisation des priorités gouvernementales consistant à développer les exportations et à aider les entreprises à croître, il est indispensable que le CCN tisse des liens et des alliances solides avec les organismes de normalisation internationale. Aussi le CCN a-t-il continué à renforcer les relations établies avec d'autres organismes en Amérique et dans la région de l'Asie-Pacifique, consolidant sa stature de leader régional et augmentant sa capacité à avancer des solutions à l'international et à produire des résultats pour les Canadiens.

ENCOURAGER LA COOPÉRATION RÉGIONALE

En mai 2017, le CCN a accueilli les réunions annuelles de la Pan American Standards Commission (COPANT) et du Pacific Area Standards Congress (PASC) à Vancouver, en Colombie-Britannique.



ASSUMER PLEINEMENT LE RÔLE DE CONSEILLER DE CHOIX

En octobre 2017, le CCN a signé un accord de coopération avec l’organisme national de normalisation du Pérou, l’Instituto Nacional de Calidad (INACAL). Cet accord a mis en évidence une occasion pour le CCN de transmettre son savoir à l’INACAL afin de l’aider à renforcer ses capacités et pourrait mener à l’attestation de la conformité de ce dernier aux exigences à l’intention des organismes d’élaboration de normes (OEN) étrangers.

Cette initiative novatrice fait suite à un projet de renforcement des capacités similaire mené en 2016 auprès de l’Instituto de Normas Técnicas (INTECO), l’organisme national de normalisation du Costa Rica. Dans le cadre de l’accord conclu avec l’INTECO, le CCN a délivré à l’organisme une attestation de conformité aux exigences établies, conformément aux dispositions de l’Accord sur les obstacles techniques au commerce de l’Organisation mondiale du commerce. Ce travail s’inscrit dans la volonté continue du CCN d’être un conseiller de choix et un leader régional. Sa capacité à fournir des recommandations utiles et fiables est d’ailleurs bien connue des pays avoisinants.

ACCORD DE COOPÉRATION AVEC L’ORGANISME DU PÉROU

En octobre 2017, la directrice générale de l’Instituto Nacional de Calidad du Pérou, Rocío Barrios Alvarado, et la vice-présidente de la Direction des normes et des relations internationales du CCN, Chantal Guay, ont signé un accord de coopération au nom de leurs organismes respectifs.



SIMPLIFIER LE COMMERCE AVEC L’UNION EUROPÉENNE

L’historique Accord économique et commercial global entre le Canada et l’Union européenne (AECG) a été ratifié par les parlements canadien et européen en 2017. Cet accord moderne et tourné vers l’avenir renforcera les relations déjà solides entre les deux régions. Selon Affaires mondiales Canada, l’AECG créera de nombreuses opportunités pour le Canada et l’Union européenne, ouvrant de nouveaux marchés aux exportateurs canadiens et forgeant des liens encore plus forts entre les deux économies.

Afin de soutenir la mise en œuvre de cet accord, le CCN a conçu une stratégie de participation des intervenants pour repérer les secteurs clés à privilégier afin de stimuler le commerce canado-européen et d’en faire profiter le Canada au maximum. Il mise également sur l’accord de coopération qu’il a conclu en 2016 avec la European co-operation for Accreditation (EA) pour faciliter la mise en application du protocole sur l’évaluation de la conformité de l’AECG. Ce protocole vise à permettre la reconnaissance mutuelle des résultats d’essais et des certifications de produits venant des organismes reconnus du Canada et de l’UE, et aidera en définitive les entreprises canadiennes en facilitant des échanges commerciaux accrus entre le Canada et l’UE.



QU’EST-CE QUE L’AECG?

L’Accord économique et commercial global Canada-Union européenne (AECG) est un accord commercial révolutionnaire qui offrira aux entreprises canadiennes un accès au plus grand marché du monde, l’UE représentant un marché de plus de 500 millions de personnes réparties dans 28 pays et un PIB combiné de 20 mille milliards de dollars.

Afin d’en soutenir la mise en œuvre, le CCN travaille avec la European co-operation for Accreditation (EA) pour faciliter l’application du protocole sur l’évaluation de la conformité de l’AECG. Ce protocole vise à permettre la reconnaissance mutuelle des résultats d’essais et des certifications de produits venant des organismes reconnus du Canada et de l’UE et aidera en définitive les entreprises canadiennes en simplifiant le commerce avec l’UE.

En 2017-2018, le CCN et l'EA ont conçu un cadre pour la reconnaissance mutuelle des accréditations relatives aux catégories de produits visées par le protocole sur l'évaluation de la conformité de l'AECG. Pour commencer, les deux organismes ont arrêté leur choix sur le matériel utilisé en atmosphères explosives (équipements ATEX). Ce projet pilote a servi à faire avancer et à affiner le cadre de reconnaissance mutuelle. L'intégration de la deuxième catégorie de produits a déjà commencé. Le CCN poursuivra sa collaboration avec l'EA et d'autres acteurs concernés pour faire progresser l'application du protocole avec l'EA et d'autres acteurs concernés, en vue de produire des résultats pour l'industrie et les consommateurs canadiens.

Par ailleurs, le CCN s'emploie aussi à accroître la collaboration avec le Comité Européen de Normalisation (CEN) et le Comité Européen de Normalisation Électrotechnique (CENELEC), les organismes responsables de la normalisation en Europe. Le CCN est membre du CEN en tant qu'Organisme de normalisation pair. En 2017-2018, il a établi une présence canadienne dans quatre comités techniques du CEN, et ses demandes de participation à d'autres comités sont actuellement à l'étude. Cette présence étant maintenant assurée, le CCN pourrait se tourner vers le CENELEC l'an prochain pour lui demander le statut d'Organisme de normalisation pair.

Le CCN s'attend à ce que la participation canadienne aux comités du CEN crée de nouvelles opportunités pour les entreprises d'ici, puisqu'elle donne une vue privilégiée sur les avancées stratégiques liées à la normalisation en Europe. Par exemple, le CCN a aidé CarbonCure, une entreprise innovante établie en Nouvelle-Écosse, à obtenir le statut d'observateur au sein des comités techniques de normalisation européens sur les spécifications relatives au béton. En contribuant à l'harmonisation des exigences techniques dans les grands marchés européens et en donnant aux intervenants canadiens la possibilité de participer aux forums de décision européens, le CCN met à profit ses relations internationales et crée des occasions de croissance pour les entreprises canadiennes, et ce faisant, soutient les priorités gouvernementales.

SOUTENIR LA COOPÉRATION ENTRE LE CANADA ET LA CHINE

Le Canada et la Chine entretiennent depuis longtemps de solides liens culturels et interpersonnels, en plus d'une solide relation économique. La Chine est le deuxième partenaire commercial du Canada, et le volume du commerce entre les deux pays augmente⁷. Mais cette relation commerciale pourrait être développée davantage grâce à une coopération en matière de normalisation. Aussi le CCN continue-t-il de soutenir la coopération du gouvernement fédéral avec la Chine.

En juillet 2017, une délégation du CCN a entrepris un voyage de rapprochement très fructueux dans ce pays. Parmi les réunions auxquelles elle a assisté, mentionnons une séance d'échanges à l'ambassade du Canada, accueillie par l'ambassadeur du Canada en Chine, l'honorable John McCallum. Les délégués du CCN ont aussi rencontré le personnel de la Standardization Administration of China (SAC) pour revoir leur accord de coopération et en poursuivre la mise en œuvre. Ils ont convenu de se réunir chaque année et d'aller de l'avant en formant un groupe de travail bilatéral sur les stratégies de normalisation et d'harmonisation.

Au cours de ce voyage, la délégation du CCN a également rencontré les représentants de l'Administration de la certification et de l'accréditation de la République populaire de Chine (CNCA), l'organisme chinois de normalisation. Le CCN et la CNCA ont discuté des possibilités de collaboration dans les domaines d'intérêt commun et se sont entendus pour continuer de conforter leur relation.

En novembre 2017, le CCN a accueilli une délégation de l'Administration générale de la supervision de la qualité et des services de quarantaine et d'inspection (AQSIQ) de la Chine pour étudier des moyens de tirer parti de la coopération actuelle en matière de normalisation entre le Canada et la Chine afin de faciliter les échanges commerciaux bilatéraux. Au cours de la réunion, le personnel du CCN a également présenté les hauts dirigeants de l'AQSIQ aux représentants du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) du Canada. L'ISDE et l'AQSIQ sont les organismes gouvernementaux responsables d'encadrer les activités de normalisation dans leurs pays respectifs.

⁷ Source : Gouvernement du Canada, « Fiche documentaire » consultable à l'adresse http://www.canadainternational.gc.ca/china-chine/bilateral_relations_bilaterales/China-FS-Chine-FD.aspx?lang=fra.

À la réunion du CCN et de l'AQSIQ, il a été convenu que le CCN continuerait de travailler avec la SAC, par l'intermédiaire de son accord de coopération, à l'élaboration de normes internationales dans des secteurs d'innovation, dans la mesure du possible. Cette collaboration s'avère particulièrement importante, tandis que la relation commerciale entre le Canada et la Chine continue de croître. Le CCN prévoit retourner en Chine en mai 2018 pour y rencontrer à nouveau la SAC, la CNCA et l'AQSIQ.



En outre, au cours de 2017-2018, le directeur général du CCN, John Walter, a siégé en tant que conseiller au comité chinois d'experts en normalisation (CSEC). Le CCN participe aussi au Comité mixte Canada-Chine de coopération en science, en technologie et en innovation, qui a été créé en vue de faciliter la collaboration et la coopération entre les pouvoirs publics, les entreprises et le milieu universitaire des deux pays dans des secteurs prioritaires précis. Ces rôles ont donné l'occasion à M. Water d'influencer les axes stratégiques du Canada lorsqu'il s'agit de collaborer avec la Chine dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

En continuant de collaborer avec les organismes de normalisation chinois, le CCN contribue à la réalisation d'une des priorités gouvernementales consistant à diversifier le portefeuille commercial du Canada. Lorsqu'il facilite le commerce pour les exportateurs canadiens par l'intermédiaire de solutions de normalisation, le CCN les aide à croître et à percer sur le marché mondial, contribuant ainsi à jeter les bases d'une croissance économique à long terme du pays.

FACILITER LE COMMERCE PAR LA NORMALISATION

En novembre 2017, le CCN a eu le plaisir d'accueillir une délégation de l'Administration générale de la supervision de la qualité et des services de quarantaine et d'inspection (AQSIQ) pour étudier des moyens de tirer parti de la coopération actuelle en matière de normalisation entre le Canada et la Chine afin de faciliter les échanges bilatéraux. Au cours de la réunion, le personnel du CCN a également présenté les hauts dirigeants de l'AQSIQ aux représentants du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) du Canada.

En continuant de collaborer avec les organismes de normalisation chinois, le CCN contribue à la réalisation d'une des priorités gouvernementales consistant à diversifier le portefeuille commercial du Canada. Lorsqu'il facilite le commerce pour les exportateurs canadiens par l'intermédiaire de solutions de normalisation, le CCN les aide à croître et à percer sur le marché mondial, contribuant ainsi à jeter les bases d'une croissance économique à long terme du pays.

CARTOGRAPHIER LES INTÉRIEURS

L’entreprise ontarienne novatrice **Mappedin** a conçu une plateforme qui permet aux propriétaires et aux gestionnaires immobiliers de tenir à jour des cartes précises des espaces intérieurs. Les visiteurs et les clients profitent ainsi d’une expérience de premier ordre lorsqu’ils cherchent à s’orienter. La plateforme donne aux utilisateurs la possibilité de gérer et de présenter efficacement les données spatiales de leurs propriétés sur divers supports, ainsi que de les analyser. Les principaux clients de Mappedin sont de grandes fiducies de placement immobilier (FPI) du monde entier, mais la plateforme peut aussi servir à d’autres organisations, par exemple les bureaux commerciaux et les établissements de soins de santé.

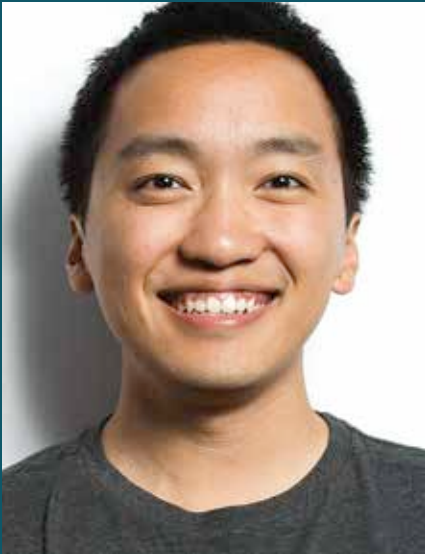
La concurrence des détaillants en ligne s’intensifiant, les clients demandent une expérience dans le monde physique qui reflète celle en ligne : une expérience éclairée, personnalisée et harmonieuse. Les détaillants physiques doivent trouver le moyen de numériser et de tenir à jour les données sur leur propriété, et de les intégrer à l’expérience numérique des clients. À l’heure actuelle, cependant, il n’y a aucune cohérence entre les outils de cartographie, les cartes numériques des fournisseurs de services et les cartes des propriétaires. Cette lacune, combinée à l’absence d’interopérabilité, crée des inefficacités dans le secteur.

Le CCN collabore avec Mappedin à l’élaboration de solutions de normalisation qui régleront ce manque de cohérence et de compatibilité. Le projet consiste notamment à diriger la création d’un consortium industriel regroupant des propriétaires de grands centres commerciaux et des fournisseurs d’appareils numériques du monde entier pour créer conjointement des solutions aux problèmes communs soulevés par les membres. En prenant l’initiative de rassembler des exploitants indépendants en vue de créer une norme mutuellement profitable, le CCN et Mappedin amélioreront la qualité dans le domaine de la cartographie intérieure.

La norme définirait un format interopérable pour la représentation d’espaces intérieurs, qui serait utilisé de façon uniforme par les fournisseurs d’outils de cartographie intérieure et par les fournisseurs de dispositifs et de services numériques. Elle indiquerait aussi les exigences de performance pour l’affichage d’information pertinente sur les espaces intérieurs. Grâce à elle, il serait possible de produire des cartes uniformes et exactes permettant de guider efficacement les déplacements dans n’importe quel espace intérieur.

« Collaborer avec le Conseil canadien des normes et les leaders du secteur de la FPI commerciale à la création de solutions de normalisation pour la cartographie intérieure a permis de jeter les bases d’expériences inouïes dans les espaces intérieurs! »

HONGWEI LIU
FONDATEUR ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
MAPPEDIN



VALEUR POUR LE CANADA

Toutes les activités du CCN sont destinées à soutenir son mandat consistant à diriger un réseau de normalisation solide qui protège les consommateurs, encourage le commerce intérieur et international, contribue au développement durable et fait progresser l'économie nationale. Afin de préparer le Canada pour l'avenir, le CCN s'est donné comme priorité de faire en sorte que la normalisation appuie efficacement les objectifs et les stratégies du gouvernement et de l'industrie.

ACCROÎTRE LE LEADERSHIP CANADIEN DANS LES ACTIVITÉS D'ÉLABORATION DE NORMES INTERNATIONALES

À titre de représentant du Canada à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à la Commission électrotechnique internationale (IEC), le CCN sait qu'il doit être avant-gardiste, réceptif et efficient dans sa façon d'aborder l'élaboration des normes internationales. À cette fin, il a revu au cours de l'année son Programme d'élaboration des normes internationales (ENI) pour accroître l'influence du Canada, promouvoir les solutions novatrices d'ici et accroître sa capacité d'adaptation face aux nouveaux défis qui se présentent.

Dans le cadre de cette refonte, le CCN a mené de vastes consultations pour connaître les points de vue des différents acteurs du réseau de normalisation. À l'issue de ces consultations, il a reçu quelque 80 pages de commentaires. Le CCN a étudié ces commentaires minutieusement et les a intégrés dans la documentation du Programme d'ENI, qui a été adaptée pour répondre aux besoins des intervenants. Les changements apportés donneront une meilleure marge de manœuvre aux autres organismes qui souhaitent administrer des comités parallèles, rendront obligatoire la planification de la relève pour les postes de direction au sein de comités, assoupliront les règles de participation aux organismes de normalisation autres que l'ISO et l'IEC, et amélioreront l'efficacité et préciseront les directives à suivre.

Grâce à ces nouvelles mesures, le CCN pourra continuer à évaluer avec agilité les priorités du Canada en matière de normalisation, leur donner suite, promouvoir l'objectif « une norme, un essai – acceptés partout » et veiller à répondre aux besoins des intervenants. Tout compte fait, ce programme plus dynamique permettra au CCN de continuer à produire des résultats positifs pour le Canada en bonifiant l'aide offerte aux Canadiens qui participent à l'élaboration des normes internationales.

UN PROGRAMME D'ÉLABORATION DES NORMES CANADIENNES PLUS NOVATEUR, SOUPLE ET EFFICIENT

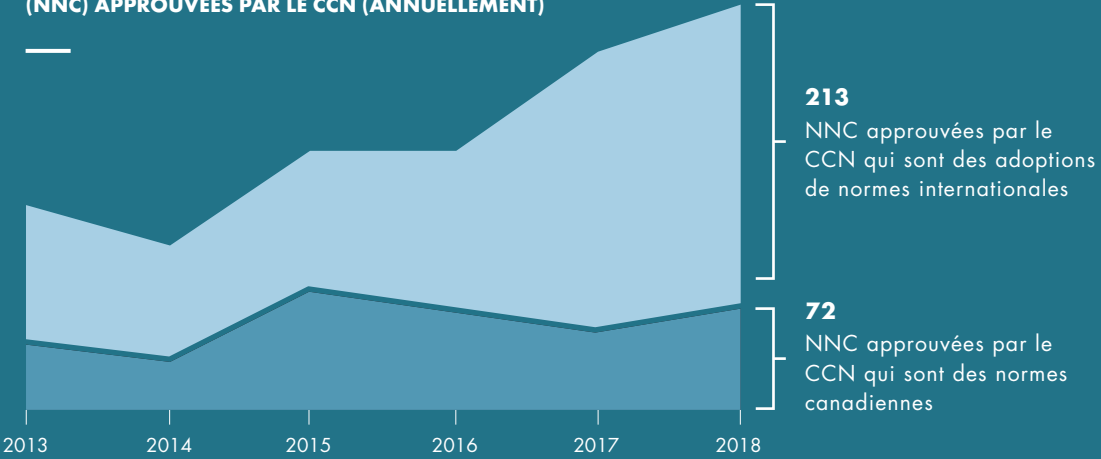
Durant l'exercice 2017-2018, le CCN a commencé à tirer profit de son processus simplifié et plus efficient pour la publication et l'approbation des Normes nationales du Canada (NNC). La désignation NNC atteste qu'une norme répond à certaines exigences, et les NNC apportent une valeur ajoutée en offrant aux organismes de réglementation un outil dont la crédibilité a été établie.

Le Programme d'élaboration des normes canadiennes (Programme d'ENC) actualisé est basé sur les besoins qui ont été exprimés par les intervenants. Les changements ont consisté essentiellement à permettre aux organismes d'élaboration de normes accrédités par le CCN de déclarer eux-mêmes leur conformité aux exigences relatives aux Normes nationales du Canada; à revoir le processus de résolution des doubles emplois pour favoriser une intervention plus proactive du CCN dans le règlement des plaintes; et à simplifier et clarifier les exigences du programme.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le CCN s'efforce d'adopter promptement les normes internationales pour maintenir la position concurrentielle du Canada sur la scène mondiale.

NOMBRE TOTAL DE NORMES NATIONALES DU CANADA (NNC) APPROUVÉES PAR LE CCN (ANNUELLEMENT)



LE SAVIEZ-VOUS?

En tant que chef de file du réseau canadien de normalisation, le CCN coordonne la participation des intervenants aux comités parallèles qui représentent les intérêts canadiens aux forums de normalisation régionaux et internationaux. Ces intervenants, qu'on appelle les *membres*, offrent bénévolement temps, compétences, savoir et énergie pour contribuer à l'élaboration de normes dans les domaines prioritaires pour le Canada.

Au 31 mars 2018, le CCN gérait la participation de 3 189 membres canadiens pour l'ensemble des comités d'élaboration de normes internationales.

2 849
2014



3 049
2015



3 153
2016



3 276
2017



3 189
2018



Le CCN a entrepris de mettre en œuvre la nouvelle version du Programme d'ENC en avril 2017. Au cours de la période de mise en œuvre, il a continué d'accompagner les OEN tandis qu'ils intégraient dans leurs activités les nouvelles possibilités offertes. À la fin de l'exercice 2017-2018, un OEN avait obtenu le statut d'organisme apte à l'autodéclaration de conformité et trois autres avaient commencé à appliquer les exigences de la version actualisée du Programme d'ENC.

En réalisant ces améliorations, le CCN, en tant que chef de file du réseau canadien de normalisation, fait en sorte que le pays continue de disposer d'un processus d'élaboration des normes novateur, souple et efficient. Toutes les NNC continuent d'être élaborées sous la supervision du CCN afin de garantir qu'elles sont fondées sur un consensus, qu'elles ont été élaborées par un comité d'intervenants équilibré sur le plan de la représentation, qu'elles respectent les pratiques exemplaires internationales, qu'elles favorisent l'harmonisation internationale et qu'elles répondent aux besoins du Canada et de la population canadienne.

FAIRE PARTICIPER LES PLUS GRANDS ESPRITS DU PAYS À LA NORMALISATION INTERNATIONALE ET LES ACCOMPAGNER

Tout au long de l'année 2017-2018, le CCN s'est attaché à optimiser et à consolider les services aux membres afin que ces derniers bénéficient du soutien nécessaire pour représenter pleinement et efficacement le Canada aux forums de normalisation internationaux. Si le taux de satisfaction de 72 % obtenu au terme du sondage réalisé auprès des membres dépasse l'objectif fixé, il est toujours possible cependant d'améliorer le soutien aux membres qui siègent à des comités techniques internationaux.

Les améliorations au Programme des membres du CCN, qui s'échelonneront sur trois ans, porteront sur tous les aspects de la relation avec les membres, qu'il s'agisse d'attirer des candidats qualifiés, de les former et d'investir dans leur perfectionnement, ou encore de mettre à leur disposition des ressources sur un site conçu à leur intention. En faisant participer de nouveaux membres et en donnant plus de moyens d'action aux membres de longue date, le CCN s'emploie à optimiser et à renforcer son programme afin d'outiller les participants aux activités d'élaboration de normes de sorte qu'ils apportent la plus grande valeur possible au Canada.



« Questor est heureux de collaborer avec le Conseil canadien des normes pour trouver des solutions de normalisation qui l'aideront à augmenter la vente de ses incinérateurs solaires. »

AUDREY MASCARENHAS
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE
QUESTOR TECHNOLOGY

CONVERTIR LE MONDE À LA COMBUSTION PROPRE

Questor Technology est une entreprise canadienne novatrice de technologies propres établie en Alberta. Elle se spécialise dans la conception, la vente et la location d'incinérateurs solaires à haute efficacité pour les gaz résiduels. Utilisés partout dans le monde, principalement par le secteur du pétrole et du gaz, ces incinérateurs représentent une méthode de fin de chaîne pour limiter les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

L'Accord de Paris stimule la demande d'équipement permettant de réduire les gaz à effet de serre. À cette fin, on peut réduire les émissions à l'aide de torches, d'incinérateurs et d'autres dispositifs de combustion offrant divers degrés d'efficacité et d'efficacité.

Bien que la conception des torches soit régie par des normes, la conception et la performance des incinérateurs ne le sont pas. Ainsi, en l'absence de règles communes, il est difficile pour les entreprises comme Questor Technology de concurrencer celles qui proposent d'autres technologies.

La protection de l'environnement est une priorité à laquelle les normes peuvent contribuer. C'est pourquoi le CCN aide Questor Technology à combler les lacunes dans la série de normes existantes sur l'équipement de combustion pour le secteur du pétrole et du gaz, et à accroître la confiance du marché dans l'utilisation de cette technologie pour réduire la pollution. Ce travail fixera aussi un seuil pour la « combustion propre » des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques à l'aide de ce type d'équipement et pourrait un jour servir de base à des exigences réglementaires ou à un programme de certification.

En soutenant des innovateurs comme Questor Technology, nous nous assurons qu'environnement sain et économie forte vont de pair.

LAURÉATS CANADIENS

En 2017-2018, plusieurs experts canadiens se sont vu décerner des prix pour leurs apports dans le domaine de la normalisation électrotechnique internationale.

PRIX THOMAS-A.-EDISON

Le prix Thomas-A.-Edison récompense les personnalités dirigeantes de l'IEC, des Systèmes d'évaluation de la conformité de l'IEC et de leurs organes auxiliaires, pour leurs réalisations exceptionnelles, leur dévouement et leur précieuse contribution, grâce à une gestion efficace des comités techniques ou sous-comités.

Joe Gryn

M. Gryn a été récompensé pour ses apports en tant que président du Comité d'évaluation par les pairs (PAC) du Système d'évaluation de la conformité des équipements et composants électrotechniques de l'IEC (IECEE), et pour ses réalisations exceptionnelles dans le cadre des travaux d'évaluation de la conformité de l'IEC. Il est le cinquième Canadien à remporter ce prix prestigieux depuis sa création.



De gauche à droite : John Walter, directeur général du CCN; Jacques Régis, président du CNCA/IEC; Shawn Paulsen, lauréat du Prix 1906 en 2017; James Shannon, président de l'IEC; Chantal Guay, vice-présidente, Direction des normes et des relations internationales du CCN

PRIX 1906 DE L'IEC

Le Prix 1906 de l'IEC récompense la contribution d'experts internationaux à un projet ou à une activité qui fait grandement avancer les travaux de l'IEC.

Ryan Nicoll

Expert de l'IEC/TC 114 : Énergie de la mer – Convertisseurs de l'énergie des vagues, des marées et des courants marins

Pour le solide leadership qu'il exerce au sein de l'IEC/TC 114, en tant qu'animateur du groupe spécial 6 (AHG 6) et chef de la délégation canadienne.

Steven Lawrence

Expert de l'IEC/TC 108 : Sécurité des appareils électroniques dans le domaine de l'audio, de la vidéo, des technologies de l'information et de la communication

Pour avoir mis pendant de nombreuses années son expérience et son expertise à contribution au comité TC 108 de l'IEC, éclairant ainsi le choix des exigences techniques des normes IEC 60065 et IEC 60950-1.

Alfred M. Dolan

Expert de l'IEC TC 62 : Équipements électriques dans la pratique médicale

Pour son leadership exemplaire au sein du comité TC 62/SC 62A/JWG 1 de l'IEC et du comité TC 210 de l'ISO.

Brigitte Boyer

Experte de l'IEC/TC 4 : Turbines hydrauliques

Pour sa précieuse contribution technique aux groupes de travail de l'IEC/TC 4, notamment à l'élaboration de la norme IEC 60193.

Gilles Proulx

Expert de l'IEC/TC 4 : Turbines hydrauliques

Pour son énorme contribution technique et administrative à la norme IEC 60041.

Shawn Paulsen

Expert de l'IECEE : Système d'évaluation de la conformité des équipements et composants électrotechniques de l'IEC

Pour sa participation active en tant qu'ardent défenseur de l'IECEE, et de l'IEC, ces six dernières années, mais aussi en tant que président de plusieurs groupes de travail stratégiques de l'IECEE.

SOUTENIR L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADIEN

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont pour objectif de mettre en œuvre l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) afin d'éliminer les obstacles au commerce intérieur. Les règles, exigences et certifications varient souvent d'une province et d'un territoire à l'autre, ce qui crée parfois des obstacles au commerce intérieur. Ces obstacles limitent la mobilité de certains produits, de certaines personnes de métier et de certains professionnels agréés. L'harmonisation des normes et des exigences d'évaluation de la conformité partout au Canada est une priorité à laquelle s'affaire le CCN avec les provinces et territoires pour alléger le fardeau administratif des entreprises et offrir un choix plus vaste et des prix moins élevés aux consommateurs.

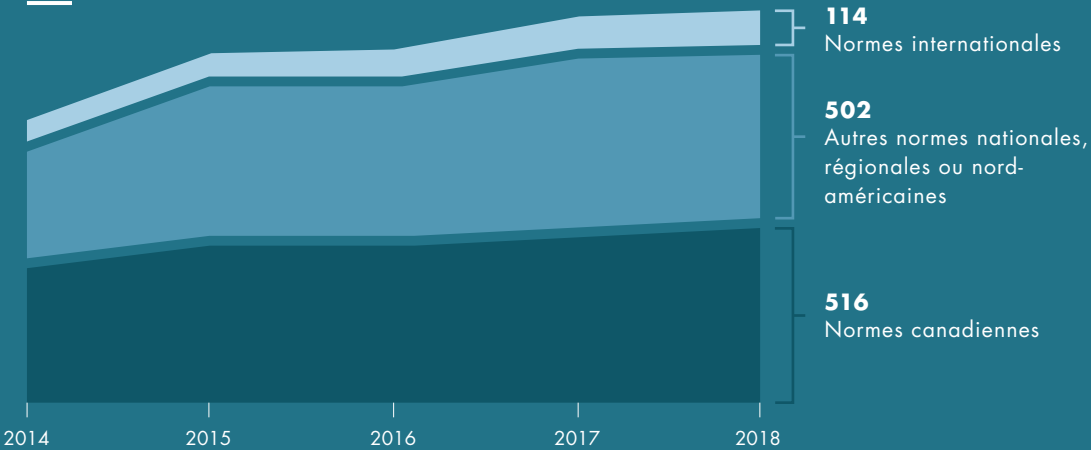
Pour lever les obstacles inutiles au commerce et améliorer la circulation des biens et des travailleurs au Canada, le CCN s'attache à cibler et à soutenir les efforts d'harmonisation des normes dans les secteurs prioritaires. En travaillant de concert avec les gouvernements à la surveillance des normes citées dans la réglementation, il encourage les provinces et territoires à coopérer pour harmoniser les normes et réduire les doubles emplois dans les exigences de certification d'un gouvernement à l'autre. Ce faisant, il facilite le libre-échange au pays et améliore la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché mondial.

En collaborant avec le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT), le Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN) et en encourageant leur coopération, le CCN participe aux efforts déployés pour harmoniser les normes et les règlements au pays, en appui à la mise en œuvre de l'ALEC. Ces efforts contribuent à la conciliation réglementaire, c'est-à-dire le processus permettant aux gouvernements d'harmoniser leurs règlements et d'éliminer les obstacles au commerce intérieur.

LE SAVIEZ-VOUS?

Au 31 mars 2018, le programme de Surveillance des normes dans la réglementation (SNR) avait permis au CCN de recenser 1 132 renvois à des normes dans 139 règlements fédéraux. Le recensement est la première étape à franchir pour repérer les possibilités d'harmonisation afin d'éliminer les obstacles inutiles au commerce et d'améliorer la circulation des biens et des travailleurs au Canada.

NOMBRE DE RENVOIS AUX NORMES DANS LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE CANADIENNE



Le CCN a terminé l’inventaire des normes incorporées par renvoi dans les règlements de l’ensemble des provinces et territoires participants. Il fait maintenant équipe avec le CCPT pour encourager les provinces et les territoires à chercher ensemble des occasions d’harmoniser leurs réglementations respectives dans les secteurs où la conciliation réglementaire serait la plus avantageuse pour les entreprises canadiennes.

Un exemple du travail entrepris par le CCN relativement au commerce intérieur est lié aux exigences relatives au numéro d’enregistrement canadien (NEC) des chaudières et appareils à pression. Pour que son utilisation soit permise partout au Canada, une chaudière ou un appareil à pression doit passer par plusieurs processus d’examen et d’enregistrement (un par province et territoire), ce qui peut coûter des milliers de dollars et retarder de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois, la commercialisation du produit.

Le CCN a collaboré avec le CCNSP, le CCPT, des experts techniques et les acteurs du milieu de la réglementation afin de trouver une approche commune au NEC. En consultant ces différents intervenants du réseau national de normalisation du Canada, le CCN dirige l’important effort visant à éliminer les obstacles non nécessaires au commerce, qui s’avèrent coûteux pour les entreprises et les consommateurs canadiens, en temps et en argent.

QU’EST-CE QUE L’ALEC?

L’Accord de libre-échange canadien (ALEC) est un accord commercial intergouvernemental qui vise à réduire ou à éliminer les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des investissements au Canada et à offrir aux Canadiens un meilleur accès aux produits et services du pays, de meilleurs prix et de meilleures possibilités professionnelles.

L’une des grandes priorités de la mise en œuvre de l’ALEC est l’harmonisation des exigences de normalisation dans les codes et les règlements. Lorsque les provinces et territoires renvoient à des normes différentes dans leurs règlements sur des produits semblables, il arrive que cela crée des obstacles techniques non nécessaires au commerce qui peuvent faire augmenter les prix pour les consommateurs. Pour encourager le libre-échange au Canada, le CCN collabore étroitement avec le gouvernement fédéral et les provinces et territoires participants par l’intermédiaire d’initiatives comme sa base de données de Surveillance des normes dans la réglementation (SNR). Cette base de données suit les normes incorporées par renvoi dans les règlements des provinces et territoires canadiens, ce qui facilite le recensement et l’élimination d’éventuels obstacles au commerce.

ACCROÎTRE LA COLLABORATION AVEC LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

En tant que chef de file du réseau canadien de normalisation, le CCN doit continuellement innover et améliorer ses processus pour procurer une valeur ajoutée au Canada. Dans cette optique, il noue des liens solides avec les conseils consultatifs d’organismes de réglementation pour veiller à ce que les normes, les procédures d’évaluation de la conformité et les autres outils de réglementation soient à jour et harmonisés dans tout le pays.

En 2017-2018, le CCN a entamé la mise en œuvre de ses protocoles d’entente avec le Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité (CACES), le Conseil consultatif interprovincial du gaz (IGAC) et le Conseil canadien de réglementation de la plomberie (CRCP). En offrant des services de secrétariat lors des réunions de ces conseils consultatifs d’organismes de réglementation (CCOR), le CCN pourra mieux coordonner les activités et les décisions relatives aux normes, aux procédures d’évaluation de la conformité et aux autres documents reconnus dans les différents domaines d’activité de ces conseils. Il s’agit d’un grand pas vers notre objectif de moderniser la gouvernance des normes au Canada, ce à quoi le CCN travaille constamment, et de veiller à ce que le réseau canadien de normalisation soit aussi efficace qu’il se doit.

La prochaine étape, pour le CCN, consiste à poursuivre le renforcement de ses liens avec les CCOR en vue d’améliorer l’harmonisation et la mise à jour de la réglementation.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA NORMALISATION

Dans le réseau national de normalisation, les organismes de réglementation ne fixent pas leurs exigences uniquement au moyen de normes. Parfois, d’autres solutions normatives peuvent efficacement répondre à leurs besoins et à ceux des organismes de certification.

Parmi ces autres solutions, on retrouve les Autres documents reconnus (ADR), des textes que rédigent les organismes de certification, en l’absence d’une NNC, afin d’établir des critères de sécurité et de performance pour un nouveau produit. Durant l’exercice 2017-2018, le CCN a collaboré avec les CCOR et les OEN afin de créer et de mettre en place un nouveau processus appliqué aux ADR, qui contiendra une exigence d’examen des anciens ADR qui doivent être revus.



D’autres solutions normatives comme celles-ci permettront aux intervenants de faire preuve de plus de souplesse et d’être plus réceptifs face aux changements dans les secteurs réglementés, tout en préservant le degré de sécurité et de supervision propre au réseau canadien de normalisation.

Le CCN améliorera aussi le cadre normatif pour y inclure d’autres livrables. Ce cadre exigera de sa part une supervision accrue des documents et de leur utilisation dans le réseau national de normalisation. En collaboration avec les principaux intervenants, le CCN élaborera ce cadre et trouvera une façon d’en améliorer l’efficacité.

ADAPTER LES INFRASTRUCTURES AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Protéger les collectivités canadiennes contre les effets des changements climatiques, voilà l’une des grandes priorités du gouvernement fédéral. Pour ce faire, et vu le besoin urgent de préparer les infrastructures du Canada à ces changements, le CCN a établi un programme de mise à jour d’un large éventail de normes actuellement citées dans les règlements et codes fédéraux, provinciaux et territoriaux. Le CCN fournira aux intervenants l’information nécessaire pour intégrer la question du climat aux normes d’infrastructures essentielles devant être élaborées ou mises à jour. En 2017-2018, le CCN a entamé la mise à jour de cinq normes d’infrastructures essentielles, un premier pas dans le cadre de ce programme. Ce travail contribuera à garantir que les infrastructures canadiennes peuvent résister aux effets des conditions météorologiques extrêmes et des changements climatiques.

Le CCN a aussi continué de financer l’élaboration de nouvelles normes, surtout pour les infrastructures et les communautés du Nord, une région particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques. Il collabore avec les experts du Comité consultatif du Nord pour faciliter l’élaboration de sept normes dans des domaines comme le traitement des eaux usées, la sélection de types de fondation, les matériaux de construction résistants au feu, les techniques d’adaptation aux vents violents et la protection contre l’érosion dans les localités nordiques. Le travail sur quatre de ces solutions, qui sont élaborées par des OEN accrédités par le CCN, a progressé en 2017-2018. Trois nouvelles normes (traitement des eaux usées, matériaux de construction résistants au feu et protection contre l’érosion dans les régions nordiques) sont en cours d’élaboration, et une quatrième consiste en la mise à jour d’un guide technique sur les infrastructures dans le pergélisol. Ces normes offriront plus de solutions normatives pour protéger les infrastructures nordiques contre les effets des changements climatiques.

En misant sur l’expertise des intervenants régionaux qui siègent au Comité consultatif du Nord, le CCN fait de réels progrès vers l’établissement de feuilles de route, la recherche de solutions pour réduire la vulnérabilité dans le Nord et la préservation de la santé et de la sécurité de tous les Canadiens.



NORMES SUR LA PRÉPARATION DES INFRASTRUCTURES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE NORD

Le Nord canadien est extrêmement vulnérable aux effets des changements climatiques. De 2011 à 2016, le CCN a chapeauté l’Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ), qui vise à tenir compte du contexte particulier de cette région par un recours efficace aux normes. Grâce à cette initiative, cinq nouvelles NNC ont été élaborées pour résoudre les difficultés propres aux infrastructures nordiques.

Vu le succès de l’ININ, le CCN poursuit son travail pour offrir des solutions normatives qui peuvent protéger les infrastructures nordiques contre les effets des changements climatiques. Dans le cadre de son programme d’adaptation des infrastructures aux effets des changements climatiques, le CCN élaborera sept autres normes ou spécifications techniques pour les infrastructures du Nord.

Le CCN se lance dans un nouveau programme voué à l’encadrement normatif des données météorologiques, de l’information climatique et des prévisions relatives aux changements climatiques, pour appuyer la priorité du gouvernement fédéral d’adapter les infrastructures aux effets des changements climatiques. Un nouveau rapport de recherche intitulé *Guide de normalisation pour les données météorologiques, l’information climatique et les prévisions relatives aux changements climatiques*, financé par le CCN et produit par Ouranos, un consortium de Montréal sur la climatologie régionale et l’adaptation aux changements climatiques, dresse un portrait de l’information climatique actuellement disponible au Canada et montre en quoi l’intégration de cette information dans la prise de décisions sur la conception des infrastructures peut améliorer notre résilience et notre capacité d’adaptation aux changements climatiques. Le rapport repose sur des entrevues avec des experts du domaine et contient des recommandations sur plusieurs priorités de normalisation en ce qui concerne la collecte et l’utilisation des données météorologiques et climatiques pour concevoir les infrastructures canadiennes de sorte qu’elles résistent mieux aux effets des changements climatiques.

De plus, en septembre 2017, le CCN a financé un rapport sur la façon d’aider les Canadiens à protéger leur bien le plus important – leur résidence – contre les effets des changements climatiques. Le rapport *Prévenir les catastrophes avant qu’elles ne surviennent : élaborer des normes canadiennes pour rendre les nouvelles zones résidentielles résilientes face aux inondations* contient 20 pratiques exemplaires pour concevoir et aménager de nouvelles zones résidentielles plus résilientes face aux inondations. La recherche a été effectuée par le Centre Intact d’adaptation au climat de l’Université de Waterloo, avec l’aide du CCN. Dans le cadre de cette recherche, des experts de la gestion des eaux de ruissellement, des décideurs politiques, des ingénieurs-conseils, des promoteurs, des compagnies d’assurance et des constructeurs d’habitations ont été consultés à l’échelle municipale et provinciale. Le CCN est en train de faire de ces recommandations une Norme nationale du Canada.

Les solutions normatives peuvent aider le Canada à s’adapter aux effets des changements climatiques, et les exemples ci-dessus montrent comment. En proposant plusieurs solutions, le CCN s’efforce d’offrir des outils qui aideront à atténuer les effets des conditions météorologiques extrêmes et des changements climatiques.

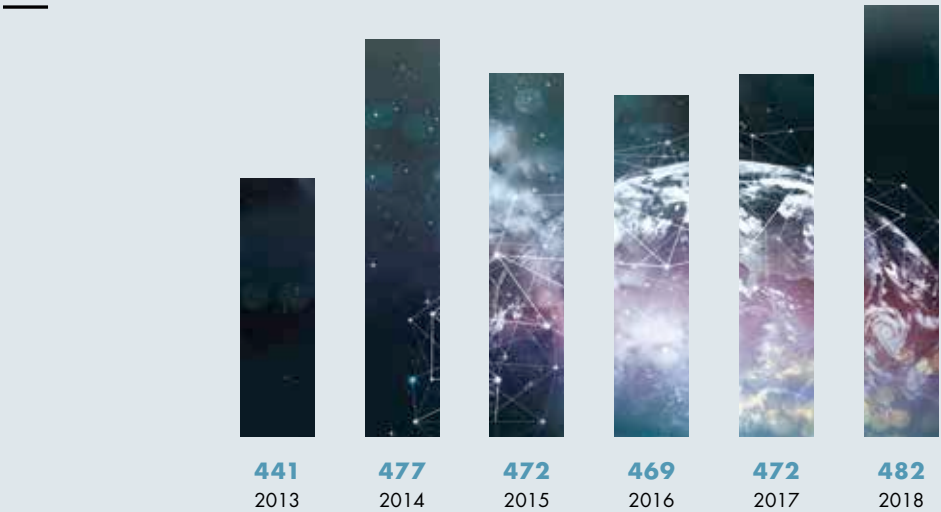
OFFRIR DES SERVICES D’ACCREDITATION À VALEUR AJOUTÉE

Par sa grande expertise technique, essentielle au développement d’un réseau de normalisation solide et efficace, la Direction des services d’accréditation (DSA) du CCN contribue à améliorer la qualité des produits, des systèmes et des services couramment utilisés par les Canadiens. L’accréditation est un gage de qualité et de sécurité; elle marque la reconnaissance internationale et procure un avantage concurrentiel à la clientèle, tout en étant au service des consommateurs grâce à des méthodes rigoureuses de mise à l’essai et de surveillance.

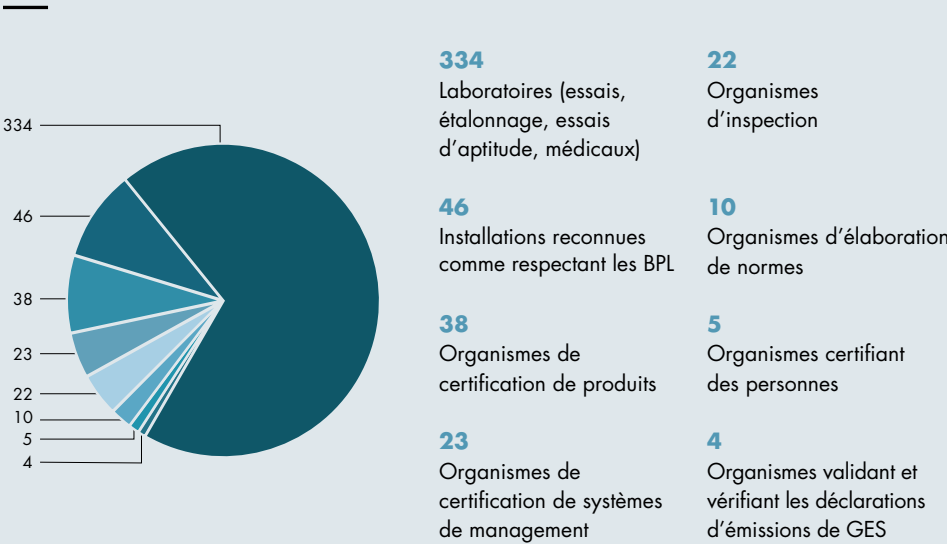
En 2017-2018, une équipe internationale d’évaluation par les pairs a évalué le CCN et confirmé et renouvelé, une fois de plus, son statut de signataire de l’Inter-American Accreditation Cooperation (IAAC) et de l’Asia-Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC). Ces accords facilitent le commerce puisque chaque signataire reconnaît l’accréditation des autres. Le résultat de cette évaluation est le meilleur que le CCN ait obtenu d’une équipe internationale d’évaluation par les pairs. Les évaluateurs ont indiqué plusieurs possibilités d’amélioration, que le CCN s’est empressé de mettre en œuvre pour continuer d’offrir des services d’accréditation exceptionnels aux clients et de procurer une valeur ajoutée au Canada.

LES SERVICES D’ACCREDITATION EN CHIFFRES

NOMBRE DE CLIENTS* DES SERVICES D’ACCREDITATION, 2013-2018



NOMBRE DE CLIENTS DES SERVICES D’ACCREDITATION*, RÉPARTIS PAR PROGRAMME AU 31 MARS 2018



* Comprend les candidats à l’accréditation, les clients accrédités et les clients dont l’accréditation a été suspendue.

Durant l’exercice 2017-2018, le CCN a réalisé son sondage bisannuel sur la satisfaction de la clientèle. Le résultat de ce sondage, combiné à ceux des différents sondages en la matière qui ont suivi la période d’évaluation, donne une note de 84 % – une meilleure note que celle des deux derniers sondages. Des améliorations notables ont aussi été observées dans de nombreux domaines du service à la clientèle. Le CCN continue d’améliorer ses services aux clients et de surveiller de près ses objectifs. Il estime que le modèle de gestion de comptes, la maturité accrue du système de management de la qualité et la stabilité au sein de l’équipe chargée des services d’accréditation sont tous des facteurs qui contribuent à l’amélioration de la qualité des services.

INVESTIR DANS LA CULTURE DE L’EXCELLENCE ET DE L’INNOVATION

Tout au long de 2017-2018, le CCN s’est consacré au perfectionnement et à la formation du personnel ainsi qu’à la planification de la relève afin que les équipes demeurent performantes et aient les compétences nécessaires pour procurer une valeur ajoutée au Canada, dès maintenant et à l’avenir. Pour respecter ses priorités, le CCN doit s’assurer d’avoir les employés les plus qualifiés et de développer leur potentiel, aujourd’hui comme demain.

Cette année, le CCN a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique pour les ressources humaines afin d’améliorer et de renforcer les capacités, de favoriser une culture de performance et d’optimiser les infrastructures, les politiques et les outils en matière de ressources humaines. Dans le cadre de ce plan, le CCN a implanté un système de gestion des talents axée sur les compétences pour orienter les plans de perfectionnement du personnel et favoriser une culture de performance. Il a aussi commencé à recueillir des données sur la diversité et a modifié son processus de recrutement pour que l’effectif corresponde davantage à la diversité canadienne.

Le CCN a aussi poursuivi sa campagne de sensibilisation à la santé mentale et offert au personnel, par l’entremise d’un comité spécial formé d’employés, des ateliers sur le bien-être, des activités sur la santé mentale et des ressources et de l’information sur l’importance de surveiller la santé mentale et d’en prendre soin. Le personnel a aussi participé à une série d’ateliers sur les conversations difficiles visant à favoriser une communication interpersonnelle efficace, ce qui correspond à l’objectif du CCN de créer une culture organisationnelle d’ouverture et de soutien.



PRIX DE RECONNAISSANCE DU CCN DÉCERNÉS AUX EMPLOYÉS

Chaque année, le CCN remet des prix à ses employés en reconnaissance de leurs années de bons et loyaux services et pour les remercier de leur dévouement inlassable et de leur participation à la réussite de l’organisme.

Le directeur général du CCN, John Walter (à gauche sur la photo), a remis les prix de cette année à la réunion du personnel de décembre. Les lauréats sont (de gauche à droite, après le directeur général) : David Hunter, Donna Graser, Chantal Guay, Holly Hedd et Lisa Henderson.



SECTION 4

LES RÉSEAUX DE NORMALISATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE DU CANADA



Alors que les gouvernements du monde entier voient dans les normes et l'accréditation un moyen d'accroître leur compétitivité, les activités du CCN sur la scène internationale demeureront d'une importance capitale pour que la normalisation continue de contribuer à alimenter l'économie canadienne.

Le CCN apporte un soutien très important aux entreprises canadiennes, surtout aux organisations novatrices, tandis qu'elles prennent de l'expansion et pénètrent de nouveaux marchés d'exportation. En collaborant avec des organismes de normalisation nationaux, régionaux et internationaux, le CCN contribue à faciliter le commerce des biens et services canadiens dans de nombreux pays.

En occupant des postes de direction internationaux et en participant à des comités de normalisation clés, le Canada joue un rôle de premier plan dans l'encadrement de la gouvernance et des politiques à l'échelle internationale. Les participants canadiens peuvent ainsi influencer et façonner les règles du marché, augmentant par là même la capacité du pays à se tailler une place sur l'échiquier mondial. Le directeur général du CCN, John Walter, a été élu président de l'ISO. Il a commencé son mandat de deux ans le 1^{er} janvier 2018.

Chantal Guay, vice-présidente*, Direction des normes et des relations internationales du CCN, est devenue membre du comité de direction du PASC en septembre 2017. Elle est aussi animatrice du groupe des stratégies et des règlements (STAR) du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO). Elle fait également partie du Groupe du président pour les politiques et la coordination (CPC) du CASCO. Le CPC coordonne le travail technique du CASCO et aide le président du CASCO à repérer les enjeux stratégiques en matière d'évaluation de la conformité.

Jason Hergert, vice-président, Direction des services généraux, et chef de la direction financière du CCN, représente le Canada au groupe consultatif sur les technologies de l'information (ITAG) de l'IEC et au groupe consultatif stratégique sur les technologies de l'information (ITSAG) de l'ISO. Ces deux groupes consultatifs ont pour mission de donner des conseils axés sur les membres quant aux questions stratégiques touchant les technologies de l'information. M. Hergert sera appelé à jouer un rôle de plus en plus important au sein de ces deux groupes puisque l'IEC et l'ISO intensifieront leur collaboration.

Sur la scène régionale, le CCN continue de renforcer ses liens avec la Pan American Standards Commission (COPANT) et le Pacific Area Standards Congress (PASC), des organisations régionales qui regroupent des organismes nationaux de normalisation membres de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Au printemps 2017, le CCN a été l'hôte, à Vancouver, des réunions annuelles de la COPANT et du PASC.

Le CCN participe aussi à l'Asia-Pacific Cooperation Forum (ACPF) et au forum des comités nationaux de l'IEC dans les Amériques (FINCA), qui représentent les intérêts régionaux communs des pays membres à la Commission électrotechnique internationale (IEC).

Par ailleurs, en tant que membre actif et éminent de l'International Accreditation Forum, de l'International Laboratory Accreditation Cooperation, de l'InterAmerican Accreditation Cooperation et de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation, le CCN occupe également sur la scène régionale et internationale une position stratégique pour influencer sur l'accréditation et en renforcer la valeur.

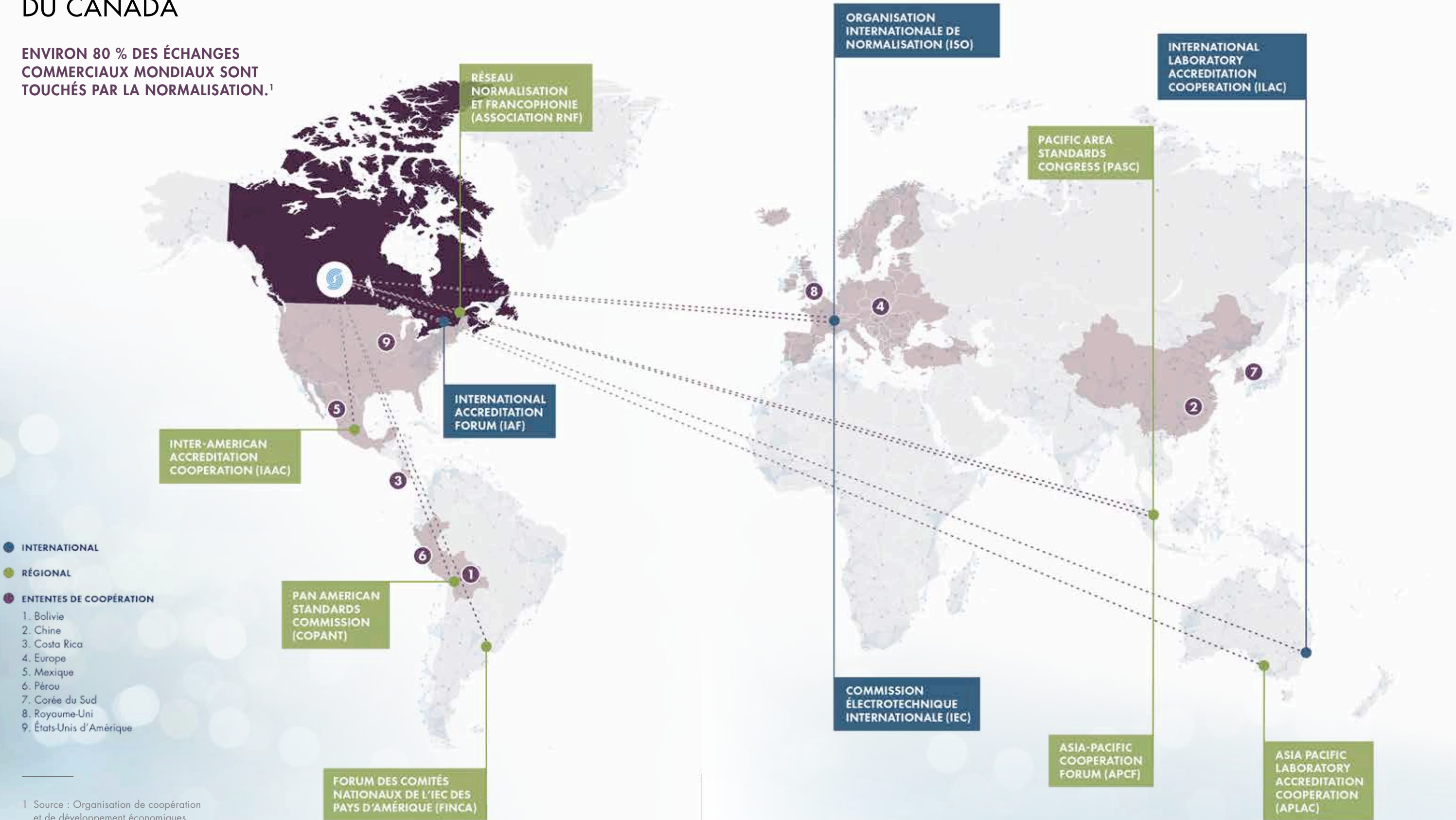


Le CCN a établi des accords de coopération avec l'Instituto Nacional de Calidad (INACAL) du Pérou (signé en 2017), l'Instituto Boliviano de Normalización y Calidad (IBNORCA) (signé en 2017), l'Instituto de Normas Técnicas de Costa Rica, l'American National Standards Institute (reconduit en 2017), la Dirección General de Normas du Mexique (reconduit en 2017), le United Kingdom Accreditation Service (UKAS, signé en 2017), la Standardization Administration of China (SAC) et la Korean Agency for Technology and Standards (KATS). Il a conclu un accord de coopération bilatéral avec la European co-operation for Accreditation (EA) pour faciliter la mise en œuvre du protocole sur l'évaluation de la conformité de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Enfin, il a signé un accord de coopération conjoint avec le Comité Européen de Normalisation (CEN) et le Comité Européen de Normalisation Électrotechnique (CENELEC), et est un Organisme de normalisation pair du CEN.

* Chantal Guay a, par la suite, été nommée directrice générale du CCN, le 16 avril 2018.

LES RÉSEAUX DE NORMALISATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE DU CANADA

ENVIRON 80 % DES ÉCHANGES COMMERCIAUX MONDIAUX SONT TOUCHÉS PAR LA NORMALISATION.¹





SECTION 5

GOUVERNANCE DU CCN

Le CCN est administré par un conseil qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Le Conseil est formé de 13 membres; dix sont nommés par le gouvernement fédéral, les trois autres membres y siégeant en vertu des postes de président ou de vice-président qu'ils occupent au sein des comités permanents établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Le Conseil encadre l'orientation stratégique du CCN, veille à ce que l'organisme réalise sa mission et lui donne des conseils sur les questions de gouvernance.

Les conseillers sont nommés pour représenter les intérêts d'un large éventail d'acteurs du secteur privé et possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour aider le Conseil à définir les axes stratégiques de l'organisme, conseiller ce dernier en ce qui touche la gouvernance et veiller à l'exécution de sa mission. Ils sont responsables de veiller à ce que les décisions soient prises dans l'intérêt du CCN.

Pour assurer une saine gouvernance, le CCN veille à ce que les personnes nommées à son Conseil possèdent les ensembles de compétences – et les différentes connaissances et habiletés – nécessaires pour y siéger. Dans cette optique, le Comité de régie de la société du CCN étudie régulièrement les questions relatives à la planification de la relève et en fait rapport au Conseil.

Le Conseil compte deux comités permanents : le Comité de vérification et le Comité de régie de la société. Le Comité de vérification aide le Conseil du CCN à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne la gestion financière de l'organisme, notamment la communication de l'information financière, les contrôles comptables et financiers internes, les budgets, les processus d'audit interne et externe, la gestion des risques, les pratiques relatives à la divulgation d'informations continue, la conformité aux exigences éthiques, légales et réglementaires et d'autres responsabilités d'encadrement connexes. Pour sa part, le Comité de régie de la société apporte son soutien dans les domaines de l'élaboration des politiques de gouvernance, des stratégies de recrutement, des programmes de formation, de l'encadrement des activités du Conseil, de l'évaluation du rendement des conseillers, de l'encadrement des objectifs et du rendement du directeur général, ainsi que des engagements du Conseil.

Le Conseil est également secondé par deux comités consultatifs établis en vertu de la *Loi sur le CCN* :

Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)

Ce comité encourage la coopération et la communication entre les provinces, les territoires et le CCN, de même que la participation provinciale et territoriale aux activités de normalisation canadiennes.

Comité consultatif des organismes d’élaboration de normes (CCOEN)

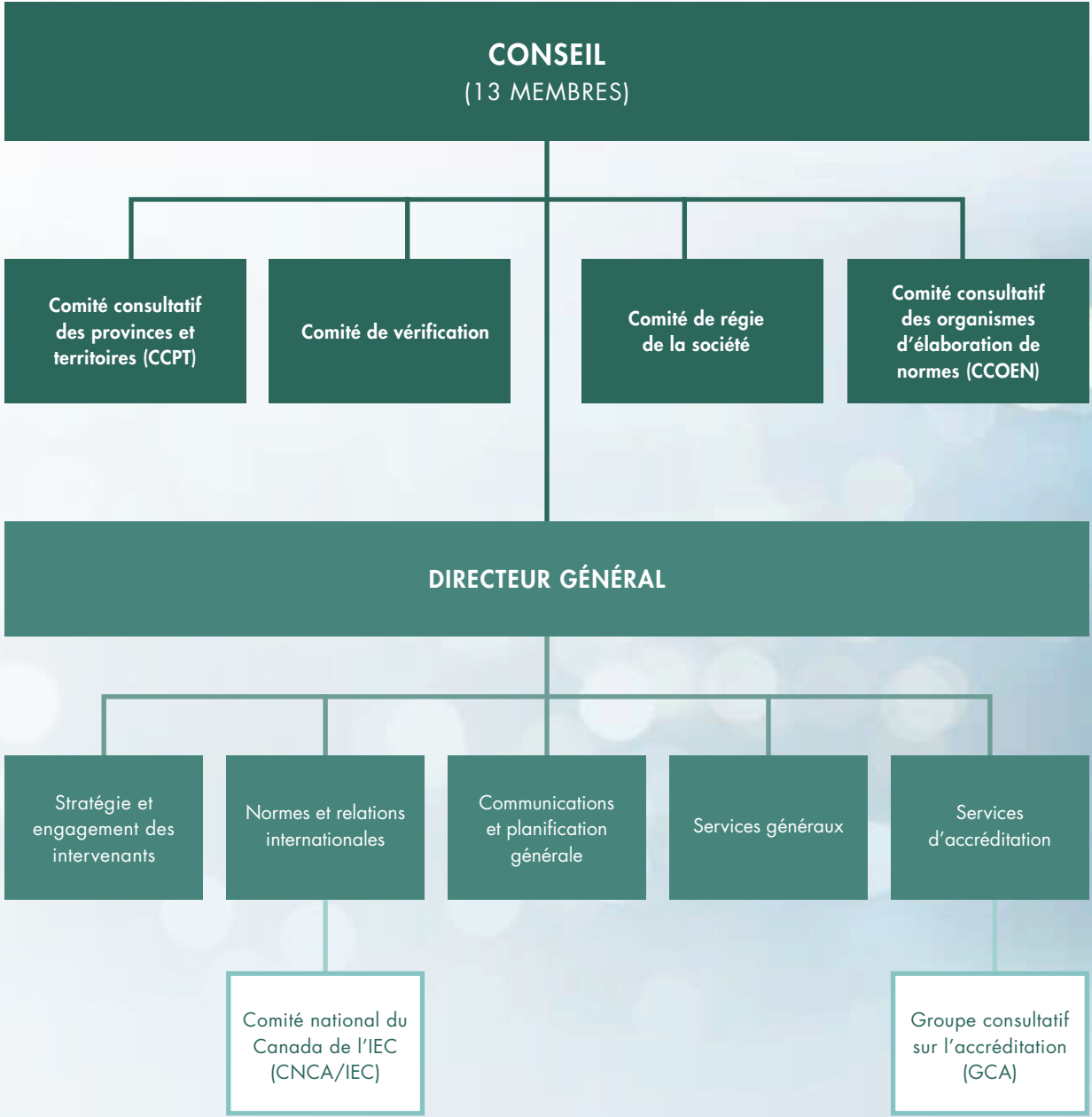
Ce comité encourage la collaboration et la coopération entre le CCN et les OEN titulaires de l’accréditation du CCN.

CONSEILLERS

Tout au long de l’année, le président, sa successeure et les membres du Conseil du CCN ont veillé activement à ce que le CCN soit doté des conseillers dont il a besoin pour remplir sa mission. En octobre 2017, Mary Cianchetti a remplacé Joseph Hosey à la présidence du CCOEN. En novembre 2017, Kathy Milsom s’est vu confier un nouveau mandat à titre de membre et de présidente du Conseil. En février 2018, Jim Young a entamé un nouveau mandat de trois ans en tant que président du CCPT.

Trois membres du Conseil ont donné leur démission au cours de l’exercice 2017-2018 : Claude Bédard, en juin 2017; Richard Raymond, en novembre 2017; et le vice-président du Conseil, W. A. Sam Shaw, en décembre 2017. Le CCN leur est reconnaissant de la contribution qu’ils ont apportée à titre de conseillers et les remercie tous les trois du temps qu’ils ont consacré à leurs fonctions et de leur dévouement.

Le CCN travaille en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral au recrutement et à la sélection de nouveaux conseillers.



DÉFINITION DES PRIORITÉS DE NORMALISATION

Durant l'exercice financier 2017-2018, le Conseil a continué de centrer ses efforts sur le rôle important joué par la normalisation lorsqu'il s'agit de stimuler l'innovation, de faciliter la réalisation des objectifs en matière de politiques publiques, d'offrir des solutions destinées à protéger les infrastructures vitales du Canada et d'apporter une valeur ajoutée aux administrations publiques, aux entreprises et aux consommateurs canadiens, en veillant à ce que les normes renforcent les efforts déployés au Canada pour bâtir une économie plus compétitive et innovante. Le Conseil a poursuivi son travail essentiel consistant à définir et à encadrer l'orientation stratégique de l'organisme, et à émettre des conseils pour apporter au Canada une valeur ajoutée encore plus grande grâce aux activités de normalisation. Il a également revu les aspects liés à la gouvernance des programmes du CCN, telles que les exigences relatives à l'élaboration des normes, aux Normes nationales du Canada et à l'accréditation.

MEMBRES DU CONSEIL DU CCN (AU 31 MARS 2018)

Kathy Milsom, ing. ICD.D
Présidente et directrice générale,
Toronto Community Housing Corporation
Présidente du Conseil

Mary Cianchetti
Présidente des Normes, Groupe CSA
Présidente du CCOEN

Colin Clark
Chef de la direction de l'ingénierie,
Énergie Brookfield

Kathryn Coll
Présidente et associée,
HR Atlantic

Glenn Feltham, Ph. D.
Président-directeur général,
Northern Alberta Institute of Technology

Suzanne Gignac
Associée, Ernst & Young s.r.l.
Présidente du Comité de vérification



Le Conseil et le directeur général du CCN : (debout, de gauche à droite) Sara Jane Snook, Merete Heggelund, Suzanne Gignac, Kathryn Coll, Mary Cianchetti, (assis, de gauche à droite) Jim Young, John Walter (directeur général), Kathy Milsom (présidente), Colin Clark et Paul Pierlot.

Merete Heggelund
Directrice générale,
Ville de Medicine Hat, Alberta
Présidente du Comité de régie de la société

Paul Pierlot
Gestionnaire principal,
Initiatives de compétitivité
Directeur, Entrepreneuriat Manitoba,
Gouvernement du Manitoba
Vice-président du CCPT

Sara Jane Snook
Associée,
SJD Management Ltd.

Jim Young
Directeur de l'environnement, ministère
des Communautés, des Terres et de
l'Environnement, Île-du-Prince-Édouard
Président du CCPT



SECTION 6

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Le CCN a été constitué en 1970 en tant que société d'État fédérale. Son mandat est énoncé dans la loi qui le régit, la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

MANDAT

Le CCN a pour mandat d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- de coordonner les efforts des personnes et des organismes membres du réseau canadien de professionnels en normalisation, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, aider et protéger les consommateurs, faciliter le commerce intérieur et extérieur, et développer la coopération internationale en matière de normalisation.

PERSONNEL ET ACTIVITÉS

Les stratégies et politiques du CCN sont mises en œuvre par un effectif de 109 employés à plein temps. Le directeur général dirige les travaux de l'organisme. Il est secondé par l'équipe de la haute direction du CCN, qui encadre les activités des cinq directions de l'organisme.



STRATÉGIE ET ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

La Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants joue un rôle déterminant dans l'élaboration de stratégies qui permettent au CCN d'obtenir des résultats dans des domaines clés. En établissant des positions de principe sur des questions intersectorielles nationales, régionales et internationales, la Direction conseille et soutient le directeur général, les cadres dirigeants, le Conseil et les autres directions du CCN. Elle s'emploie aussi à cerner et à définir les conditions nécessaires à une utilisation optimale de la normalisation au Canada.

Afin que le CCN puisse réaliser ses priorités stratégiques, la Direction conçoit des stratégies de participation et fournit des conseils pour répondre aux objectifs des intervenants. Elle interagit régulièrement avec différents intervenants, parmi lesquels les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même que le secteur privé, et les consulte périodiquement pour guider la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Par ailleurs, elle assume les fonctions de secrétariat du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP).

NORMES ET RELATIONS INTERNATIONALES

La Direction des normes et des relations internationales facilite la participation du Canada aux activités d'élaboration de normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC), deux des principales organisations de normalisation volontaire du monde. Pour ce faire, elle gère le Programme des membres du CCN, qui donne aux experts canadiens la possibilité de participer à différentes sphères de la normalisation internationale pour assurer la prise en compte des perspectives canadiennes.

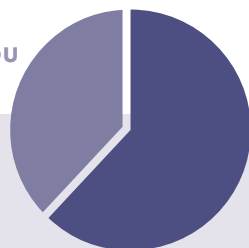
De plus, la Direction encadre les activités d'élaboration des normes canadiennes menées par les organismes d'élaboration de normes accrédités par le CCN; établit les exigences recommandées pour l'accréditation des organismes d'élaboration de normes; assure la gouvernance et fournit des lignes directrices relativement aux processus à suivre pour assurer la conformité aux exigences appropriées concernant l'élaboration, l'adoption et la publication des Normes nationales du Canada (NNC); gère la vente des normes ISO et IEC, et des Normes nationales du Canada.

La Direction compte une équipe dédiée à la mise en œuvre des solutions d'innovation, qui propose des stratégies de participation, gère des projets et met en œuvre des activités nationales et internationales pour aider les innovateurs approuvés à atteindre leurs objectifs opérationnels en ayant recours à des solutions de normalisation.

En outre, la Direction coordonne la représentation des intérêts du Canada au sein d'organismes régionaux de normalisation, à savoir la Pan American Standards Commission (COPANT), le Pacific Area Standards Congress (PASC), le Forum des Comités nationaux de l'IEC des pays d'Amérique (FINCA), l'Asia-Pacific Cooperation Forum (APCF) et le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF). Elle coordonne aussi la participation du CCN aux activités de développement des capacités visant à renforcer les infrastructures de normalisation d'importants partenaires commerciaux du Canada à l'échelle régionale et internationale.

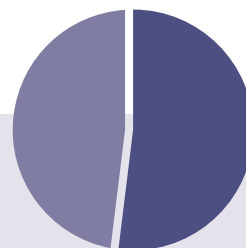
L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

68 FEMMES
41 HOMMES



HAUTS DIRIGEANTS

15 FEMMES
14 HOMMES



EFFECTIF DU CCN : RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

SERVICES D'ACCREDITATION

La Direction des services d'accréditation (DSA) du CCN fournit des services d'accréditation aux différents clients accrédités par le CCN, à savoir les organismes d'élaboration de normes (OEN), les organismes de certification de produits, de procédés et de services, les organismes de certification de systèmes de management, les organismes d'inspection, les organismes de validation et de vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre, les organismes de certification du personnel et les laboratoires d'essais. Elle est aussi l'autorité canadienne de vérification de la conformité chargée d'administrer le système qualité des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Avec le concours des évaluateurs qui font partie de son personnel et de plus de 300 évaluateurs et experts techniques sous contrat, la DSA effectue près de 500 activités d'évaluation chaque année.

La Direction est signataire de plusieurs accords de reconnaissance mutuelle et multilatérale de forums d'accréditation internationaux qui poursuivent l'objectif suivant : une seule norme, un seul essai... acceptés partout. Ces forums ont été créés par des organismes d'accréditation de partout dans le monde pour faciliter l'acceptation des résultats d'évaluation de la conformité à l'échelle internationale. Ces accords s'inscrivent dans les efforts déployés à l'international pour établir un système d'accréditation mondial.

SERVICES GÉNÉRAUX

La Direction des services généraux est un partenaire interne à l'écoute des autres directions qui fournit des services professionnels dans les domaines de la planification et de l'analyse financières, de la conformité aux exigences réglementaires relatives à la communication d'informations, de la gestion des ressources humaines, de la planification stratégique, de la gestion et de la technologie de l'information, de la passation des contrats et de l'approvisionnement (y compris les services de voyage) et de l'administration générale.

COMMUNICATIONS ET PLANIFICATION GÉNÉRALE

La Direction des communications et de la planification générale fournit les services de communication du CCN, ce qui comprend la planification des communications internes et externes, une gamme complète de produits de communication, la gestion du site Web et des activités de l'organisme, la présence du CCN sur les réseaux sociaux et son service de traduction. Son rôle consiste à renseigner les intervenants sur le mandat de l'organisme, à faire connaître les avantages associés à la normalisation et à expliquer les façons dont les activités du CCN contribuent à la réalisation des priorités de l'organisme.

La Direction s'occupe aussi de la planification générale, de la gestion du risque, des rapports au gouvernement (y compris les demandes d'accès faites au titre des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels), de la recherche et de l'encadrement des travaux d'inventaire des normes.

Enfin, la Direction assure le secrétariat général de l'organisme : elle conseille le Conseil du CCN, lui fournit des services de secrétariat et lui apporte un soutien en matière de politiques de gouvernance.

GROUPE ET COMITÉ COMPLÉMENTAIRES

De plus, le CCN est soutenu par un groupe consultatif et un comité :

Groupe consultatif sur l'accréditation

Le Groupe consultatif sur l'accréditation relève de la Direction des services d'accréditation du CCN. Il fournit des conseils en matière de politiques afin d'assurer l'équité et l'impartialité des politiques et des programmes pertinents du CCN.

Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale

Le Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNCA/IEC) donne au CCN des conseils en matière de stratégie et de politiques sur les questions intéressant l'IEC et sur les priorités stratégiques du Canada concernant les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'électrotechnique et de l'électricité. Il relève de la Direction des normes et des relations internationales du CCN.

SECTION 7

RÉSULTATS FINANCIERS

DANS CETTE SECTION

82 Aperçu financier de
2013-2014 à 2017-2018

83 Évaluation de la gestion
des risques d'entreprise

86 États financiers

En 2017-2018, le total des recettes du CCN (autre que le financement public) s'est chiffré à 10,5 M\$, une progression de 7 % par rapport aux 9,8 M\$ comptabilisés en 2016-2017. Cette progression d'une année sur l'autre est surtout attribuable à une croissance des redevances provenant de la vente de normes (0,4 M\$) et à l'augmentation des produits des Services d'accréditation (0,3 M\$).

Les redevances provenant de la vente de normes ont totalisé 1,6 M\$, une augmentation de 28 % par rapport au 1,2 M\$ enregistré l'exercice précédent, qui s'explique par un volume plus élevé qu'à l'habitude grâce à la publication d'une nouvelle norme : la norme ISO 17025 *Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais*. Les produits en question sont appelés à fluctuer selon les changements dans les normes et l'activité économique globale.

Les Droits des Services d'accréditation se sont établis à 8 M\$, une hausse de 3 % par rapport aux 7,8 M\$ enregistrés en 2016-2017. Des recettes de 3,7 M\$ ont été tirées des plus de 460 activités d'évaluation effectuées en 2017-2018. Les recettes provenant des droits annuels et des droits de demande ont augmenté de 0,1 M\$, principalement sous l'effet d'une croissance de la clientèle et d'une hausse du nombre d'extensions de portée d'accréditation.

Les produits tirés des services d'innovation et du soutien aux délégués et les autres recettes se sont élevés à 1 M\$, ce qui représente une hausse de 0,2 M\$ (25 %) par rapport au 0,8 M\$ de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse de participation au programme du CCN de soutien aux délégués et par des apports non récurrents pour la participation aux réunions du Pacific Area Standards Congress (PASC), de la Pan American Standards Commission (COPANT) et du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) accueillies par le CCN en 2017, à Vancouver.

Les charges, quant à elles, se sont élevées à 23,9 M\$ en 2017-2018, un montant supérieur de 2,1 M\$ aux charges de 21,8 M\$ de l'exercice d'avant, ce qui s'explique ainsi :

- Les charges liées aux salaires et avantages sociaux ont connu une hausse de 1,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique en bonne partie par les augmentations d'effectif prévues relativement au programme d'innovation du CCN.
- Les dépenses de déplacements, d'accueil, de conférences et d'événements ont augmenté de 0,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent, vu l'accueil par le CCN des réunions du Pacific Area Standards Congress (PASC), de la Pan American Standards Commission (COPANT) et du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) à Vancouver plus tôt cette année.
- Les coûts d'amortissement ont augmenté de 0,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent en raison du lancement du système de gestion opérationnelle (BMS) pour les processus d'accréditation, la gestion des documents et des clients et la planification des échéances du CCN.

Ces augmentations sont partiellement atténuées par les baisses suivantes d'une année sur l'autre :

- Les créances irrécouvrables ont diminué de 0,1 M\$ à la suite d'une initiative visant à réduire les créances échues et impayées, qui a fait baisser la provision pour créances douteuses.

En 2017-2018, le CCN a enregistré 13,8 M\$ en crédits parlementaires, en hausse de 3,3 M\$ par rapport aux 10,5 M\$ comptabilisés en 2016-2017. Cette augmentation d'une année sur l'autre est principalement attribuable au financement approuvé des programmes, qui a amené une hausse de 0,5 M\$ du financement de l'initiative du CCN visant à jeter des bases solides en matière d'infrastructures, 2,1 M\$ en nouveau financement pour le programme d'innovation du CCN et une augmentation de 0,8 M\$ des dépenses non récurrentes remboursables. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une baisse de 0,1 M\$ associée à la fin du financement de l'initiative du CCN concernant l'Accord de libre-échange canadien.

Le CCN a affiché en 2017-2018 un excédent net de 0,4 M\$, soit un écart positif de 2,5 M\$ par rapport au déficit de 2 M\$ prévu au budget pour la même période, et ce, en raison des facteurs suivants :

- Les charges liées aux salaires et avantages sociaux, sauf les coûts non récurrents remboursables, ont été inférieures de 0,9 M\$ aux prévisions budgétaires, les causes étant un taux de prestation lié aux coûts salariaux plus faible que prévu, des vacances de poste inattendues et l'attribution plus lente que prévu des postes vacants à la haute direction.
- Les produits ont dépassé de 0,5 M\$ les prévisions budgétaires, surtout grâce aux recettes tirées des redevances.
- Les honoraires professionnels ont été inférieurs de 0,5 M\$ aux prévisions budgétaires en raison du moment où le travail visé par les engagements contractuels a été fait, principalement pour l'initiative en matière d'infrastructures. Toutes les dispositions contractuelles nécessaires ont été mises en place durant l'année, mais une partie du travail a été reportée au prochain exercice.
- Les coûts d'amortissement ont été inférieurs de 0,4 M\$ aux prévisions budgétaires en raison du report du lancement du système de gestion opérationnelle (BMS) du CCN, qui a été officiellement mis en production plus tard que prévu.

Au 31 mars 2018, le CCN affichait un excédent cumulé de 4,3 M\$. Quant au solde de cet excédent, le CCN prévoit l'utiliser dans ses investissements stratégiques pour donner suite à ses grandes priorités.

APERÇU FINANCIER DE 2013-2014 À 2017-2018

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	BUDGET 2017-2018	RÉEL 2017-2018
PRODUITS						
Droits d'accréditation	6 627 001	6 689 077	7 288 407	7 750 273	8 063 400	8 008 784
Redevances de la vente de normes	866 856	1 032 148	1 397 631	1 234 018	1 200 000	1 578 477
Services d'innovation	659 081	405 140	385 346	311 108	164 800	227 087
Contributions au soutien aux délégués	81 163	143 000	185 591	342 454	300 000	407 686
Autres recettes	689 444	281 151	263 170	187 326	275 400	326 045
	8 923 545 \$	8 550 516 \$	9 520 145 \$	9 825 179 \$	10 003 600 \$	10 548 079 \$
CHARGES (APRÈS RETRAITEMENT)						
Services d'accréditation	5 016 755	4 751 161	5 090 102	5 458 679	6 042 600	5 770 228
Solutions de normalisation et Stratégie	7 160 327	8 008 512	7 419 560	8 350 050	10 184 000	9 080 271
Gestion et services administratifs	7 545 819	7 663 053	8 129 030	8 020 916	8 606 000	9 089 755
	19 722 901 \$	20 422 726 \$	20 638 692 \$	21 829 645 \$	24 832 600 \$	23 940 254 \$
DÉFICIT AVANT COMPTABILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	(10 799 356)	(11 872 210)	(11 118 547)	(12 004 466)	(14 829 000)	(13 392 175)
Crédits parlementaires	8 081 241	12 889 535	10 194 937	10 515 380	12 785 000	13 828 495
EXCÉDENT/(DÉFICIT)	(2 718 115) \$	1 017 325 \$	(923 610) \$	(1 489 086) \$	(2 044 000) \$	436 320 \$

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN détermine chaque année les risques généraux auxquels il est exposé. Il s'aide de la norme internationale ISO 31000, *Management du risque – Principes et lignes directrices*, pour guider son processus de gestion des risques de façon à appliquer les bonnes stratégies d'atténuation des risques.

Un rapprochement est effectué entre les risques généraux et le rendement de l'organisme. Ces indicateurs risque/rendement sont suivis de près et mis à jour dans le rapport sur les risques et le rendement du CCN. Ce rapport est actualisé et présenté régulièrement à la direction et au conseil d'administration du CCN. Conformément à son plan de gestion du risque, le CCN examine aussi les principales répercussions financières trimestrielles pour les évaluer au regard des aspects qui présentent des risques constants pour l'organisme.

Durant l'année financière 2017-2018, les axes prioritaires du CCN ont été les suivants :

- Exécuter avec rigueur les activités liées à ses grands objectifs stratégiques
- Poursuivre la mise en œuvre d'une solution intégrée de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) pour la gestion opérationnelle
- Atteindre les cibles des Services d'accréditation : évaluations prévues et ajustements aux barèmes des droits

Le CCN continue d'accumuler des surplus en raison des décalages dans les dépenses et les contrats; cependant, l'organisation a apporté des améliorations à ses prévisions afin d'atténuer tout risque lié à l'atteinte de ses objectifs. En raison de retards quant aux engagements contractuels, le CCN s'attend à conserver les fonds excédentaires jusqu'à l'année financière 2018-2019. Il prévoit par ailleurs dans son plan d'entreprise réduire cet excédent cumulé pour le rapprocher de son minimum requis de 1 M\$. Des ajustements à la surveillance des contrats et à la facilitation des processus relativement à la collaboration avec les partenaires clés du CCN commencent à accélérer le démarrage et l'exécution des travaux relatifs aux contrats prioritaires. Les ajustements touchant les systèmes et les prévisions financières ont amélioré la fiabilité des échéances de prestation des programmes et la prévisibilité, et réduiront l'accumulation de surplus. Le CCN ne prévoit pas de surplus de fonds par rapport à son plan d'entreprise quinquennal et a même entrepris un exercice de réduction des coûts pour arriver à l'équilibre souhaité.

Le CCN continue de veiller attentivement au déploiement de ses solutions de GI/TI intégrées et actualisées, qui ont pour but de moderniser les outils dont il a besoin pour mener à bien ses activités dans les domaines clés de ses programmes. Le CCN a terminé les premières étapes de son projet de solution de gestion opérationnelle (BMS) l'an dernier et en encadrera la mise en œuvre auprès d'autres clients durant l'année financière 2018-2019.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers en annexe et tous les renseignements contenus dans le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et c'est elle qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. La direction est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux, et elle est chargée de veiller à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers.

De plus, il revient à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du conseil d'administration du CCN, et ce, dans les limites du mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres du Conseil, le Comité de vérification se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les états financiers trimestriels et une fois par année pour examiner les états financiers audités et en faire rapport au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général du Canada, auditeur externe du CCN, effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Il jouit d'un accès total et gratuit à la direction financière du CCN et rencontre ce dernier au besoin.

La directrice générale,

Chantal Guay

CHANTAL GUAY, ING., P.ENG.

Ottawa, Canada
Le 7 juin 2018

Le chef de la direction financière,

Jason Hergert

JASON HERGERT, CPA, CA



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien des normes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état des résultats, l'état de la variation (de la dette nette) / des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction,

de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien des normes au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements, aux règlements administratifs du Conseil canadien des normes ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,

N. Chartrand

Nathalie Chartrand, CPA, CA
Directrice principale

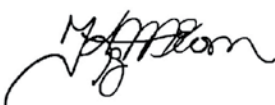
Le 7 juin 2018
Ottawa, Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EN DATE DU 31 MARS

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 5)	2 207 000 \$	1 757 216 \$
Créances (Note 5)	2 025 311	3 715 833
Débiteurs : Ministères et organismes du gouvernement fédéral (Note 15)	166 527	430 508
Crédits parlementaires à recevoir (Note 15)	1 043 495	241 380
	5 442 333	6 144 937
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (Note 7)	2 786 909	2 994 781
Apports reportés (Note 8)	14 436	84 774
Produit reporté (Note 9)	1 601 603	2 133 759
Incitatif à la location différé	960 341	1 037 168
	5 363 289	6 250 482
ACTIFS FINANCIERS NETS/(DETTE NETTE)	79 044	(105 545)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (net) (Note 6)	3 053 639	2 759 781
Charges payées d'avance	1 153 455	1 195 582
	4 207 094	3 955 363
EXCÉDENT CUMULÉ	4 286 138 \$	3 849 818 \$

Droits contractuels (Note 13). Engagements contractuels (Note 14).
Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION :


KATHY MILSOM
Présidente


CHANTAL GUAY
Directrice générale

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	BUDGET 2018 (NOTE 16)	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Droits des Services d'accréditation	8 063 400 \$	8 008 784 \$	7 750 273 \$
Redevances provenant de la vente de normes (Note 10)	1 200 000	1 578 477	1 234 018
Services d'innovation	164 800	227 087	311 108
Contributions au soutien aux délégués	300 000	407 686	342 454
Autres produits	275 400	326 045	187 326
	10 003 600	10 548 079	9 825 179
CHARGES (NOTE 12)			
Services d'accréditation	6 042 600	5 770 228	5 458 679
Solutions de normalisation et Stratégie	10 184 000	9 080 271	8 350 050
Gestion et services administratifs	8 606 000	9 089 755	8 020 916
	24 832 600	23 940 254	21 829 645
DÉFICIT AVANT COMPTABILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	(14 829 000)	(13 392 175)	(12 004 466)
Crédits parlementaires	12 785 000	13 828 495	10 515 380
(DÉFICIT)/EXCÉDENT	(2 044 000)	436 320	(1 489 086)
EXCÉDENT CUMULÉ, DÉBUT DE L'EXERCICE	3 688 000	3 849 818	5 338 904
EXCÉDENT CUMULÉ, FIN DE L'EXERCICE	1 644 000 \$	4 286 138 \$	3 849 818 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION (DE LA DETTE NETTE)/DES ACTIFS FINANCIERS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	BUDGET 2018 (NOTE 16)	2018	2017
(Déficit)/Excédent total	(2 044 000) \$	436 320 \$	(1 489 086) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(702 000)	(690 040)	(551 516)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	–	5 822	–
Amortissement des immobilisations corporelles	760 000	390 360	285 235
Diminution/(Augmentation) des charges payées d'avance	(10 000)	42 127	(58 612)
(DIMINUTION)/AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(1 996 000)	184 589	(1 813 979)
(Dettes nettes)/Actifs financiers nets au début de l'exercice	(265 000)	(105 545)	1 708 434
(DETTE NETTE)/ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	(2 261 000) \$	79 044 \$	(105 545) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2018	2017
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent/(Déficit) total	436 320 \$	(1 489 086) \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	390 360	285 235
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	5 822	0
Variations :		
Charges payées d'avance	42 127	(58 612)
Produit reporté	(532 156)	(269 212)
Incitatif à la location différé	(76 827)	(76 827)
Créances	1 690 522	215 933
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	263 981	(86 373)
Crédits parlementaires à recevoir	(802 115)	124 557
Créditeurs et charges à payer	(324 272)	675 779
Apports reportés	(70 338)	(12 511)
Trésorerie générée/(utilisée)	1 023 424	(691 117)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(573 640)	(551 516)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(573 640)	(551 516)
Augmentation/(Diminution) nette de l'encaisse	449 784	(1 242 633)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	1 757 216	2 999 849
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	2 207 000 \$	1 757 216 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2018

1. POUVOIR, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est à ce titre l’organisme national responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d’État nommée à la partie I de l’annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l’impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d’encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l’objet d’aucune mesure législative, en vue de faire progresser l’économie nationale, de contribuer au développement durable, d’améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d’aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s’occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d’activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l’innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l’économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs;
- accréditer les organismes qui s’occupent d’élaboration de normes et d’évaluation de la conformité;

- représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l’Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;
- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services d’innovation, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d’accords internationaux sur le commerce et d’accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l’établissement d’ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d’accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;
- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction (C.P. 2015-1109), conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d’harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyages, d’accueil, de conférences et d’événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d’accueil, de conférences et d’événements du Conseil du Trésor d’une manière qui est conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d’entreprise. Le CCN a mené à terme l’harmonisation exigée au chapitre 89.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l’organisme. Les fonds dont le CCN n’a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d’une banque à charte aux taux d’intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l’acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l’amélioration des biens. L’amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

- Mobilier : 5 ans
- Matériel (logiciels compris) : 4 ans
- Améliorations locatives : durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

d) Charges payées d’avance

Les charges payées d’avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s’appliquent.

e) Constatation des produits – Produit reporté et apports reportés

Les recettes des droits des Services d’accréditation sont tirées des droits des demandes d’accréditation, des droits annuels d’accréditation et des droits d’évaluation. Les droits des demandes d’accréditation sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d’accréditation est calculée et facturée d’après les accords d’accréditation établis avec les clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l’amortissement linéaire sur l’ensemble de la période à laquelle ils s’appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits d’évaluation de la conformité sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les frais de services d’innovation sont perçus par le CCN en échange de l’expertise et des solutions normatives qu’il fournit à des entreprises. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés une fois le travail terminé.

Les contributions au soutien aux délégués sont versées par des tiers et ne peuvent servir qu’à couvrir la participation de délégués aux comités techniques. D’abord comptabilisés en tant qu’apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions au soutien aux délégués une fois les dépenses connexes engagées.

f) Incitatif à la location différé

Le CCN a obtenu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a pu profiter d’incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d’incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l’amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l’État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées trimestriellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il réalise avec ces entités des opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principaux dirigeants ses vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son conseil d'administration. Les opérations avec les principaux dirigeants sont mesurées d'après la valeur d'échange.

3. ADOPTION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié cinq nouvelles normes comptables qui s’appliquent aux exercices débutant le 1^{er} avril 2017 ou après. Ces normes s’intitulent *Information relative aux apparentés* (SP 2200), *Actifs éventuels* (SP 3320), *Actifs* (SP 3210), *Droits contractuels* (SP 3380) et *Opérations interentités* (SP 3420). Leur adoption n’a touché que le contenu des notes et n’a entraîné aucun changement important, outre la création de la note 2m), qui décrit la politique comptable relative aux opérations entre apparentés, et de la note 13, qui concerne les droits contractuels.

4. EXCÉDENT CUMULÉ

Le CCN est subordonné à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu’à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l’un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d’assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d’excédent cumulé afin de minimiser les répercussions des risques financiers sur l’organisme. Son objectif est de maintenir un excédent cumulé visé de 1 M\$. L’organisme a déterminé qu’un tel montant d’excédent cumulé lui permet d’assurer sa viabilité financière.

Le CCN n’est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital ni n’est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d’entreprise et de son budget d’exploitation et d’immobilisations.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour l’exercice terminé le 31 mars 2018, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s’élevait à 2 207 000 \$ et n’était constitué que de liquidités (au 31 mars 2017, le solde était de 1 757 216 \$ et n’était constitué que de liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d’illiquidité. Aucun changement n’est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l’exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu’une contrepartie ne s’acquitte pas des obligations qu’elle a contractées au titre d’un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L’exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à sa trésorerie et équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l’exposition maximale au risque de crédit à la date de l’État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d’accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu’aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d’État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n’y a aucune concentration de risques de crédit auprès d’aucun client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéances des créances du CCN :

COMPTES DÉBITEURS DE PARTIES NON APPARENTÉES
(CRÉANCES) :

	TOTAL	COURANT	30-60 JOURS	60-90 JOURS	90-120 JOURS	>120 JOURS
2018	2 025 311 \$	1 694 178 \$	141 245 \$	105 690 \$	7 874 \$	76 324 \$
2017	3 715 833 \$	3 480 160 \$	163 571 \$	34 470 \$	27 543 \$	10 089 \$

COMPTES DÉBITEURS D'APPARENTÉS
(DÉBITEURS : MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
ET CRÉDITS PARLEMENTAIRES À RECEVOIR) :

	TOTAL	COURANT	30-60 JOURS	60-90 JOURS	90-120 JOURS	>120 JOURS
2018	1 210 022 \$	1 101 627 \$	38 204 \$	11 320 \$	31 546 \$	27 325 \$
2017	671 888 \$	551 964 \$	59 464 \$	34 671 \$	2 974 \$	22 815 \$

Le CCN évalue le besoin d’inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l’ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu’il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu’il a obtenu les approbations voulues.

En date du 31 mars 2018, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 75 421 \$ (118 942 \$ au 31 mars 2017). Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l’exercice.

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Solde, début de l’exercice	118 942 \$	41 910 \$
Charges pour l’exercice/ (contrepassation des charges)	(679)	122 013
Créances irrécouvrables (radiées)	(42 842)	(44 981)
SOLDE, FIN DE L’EXERCICE	75 421 \$	118 942 \$

Risque d’illiquidité

Il y a risque d’illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s’acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L’objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d’accréditation et autres services. Le CCN gère le risque d’illiquidité au moyen d’une planification annuelle minutieuse, d’une projection des flux de trésorerie mensuels et d’un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d’illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d’intérêt, le risque de change et d’autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 MARS 2018

	MOBILIER	MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	TOTAL 2018
COÛT				
Solde d'ouverture	917 855	3 337 321	934 436	5 189 612
Acquisitions	2 082	668 158	19 800	690 040
Dispositions	(9 704)	(45 894)	–	(55 598)
Solde de clôture	910 233 \$	3 959 585 \$	954 236 \$	5 824 054 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde d'ouverture	(566 376)	(1 756 915)	(106 540)	(2 429 831)
Amortissement	(104 439)	(224 596)	(61 325)	(390 360)
Dispositions	3 882	45 894	–	49 776
Solde de clôture	(666 933) \$	(1 935 617) \$	(167 865) \$	(2 770 415) \$
VALEUR COMPTABLE NETTE	243 300 \$	2 023 968 \$	786 371 \$	3 053 639 \$

31 MARS 2017

	MOBILIER	MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	TOTAL 2017
COÛT				
Solde d'ouverture	868 821	2 877 520	934 436	4 680 777
Acquisitions	49 034	502 482	–	551 516
Dispositions	–	(42 681)	–	(42 681)
Solde de clôture	917 855 \$	3 337 321 \$	934 436 \$	5 189 612 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde d'ouverture	(450 259)	(1 691 804)	(45 214)	(2 187 277)
Amortissement	(116 117)	(107 792)	(61 326)	(285 235)
Dispositions	–	42 681	–	42 681
Solde de clôture	(566 376) \$	(1 756 915) \$	(106 540) \$	(2 429 831) \$
VALEUR COMPTABLE NETTE	351 479 \$	1 580 406 \$	827 896 \$	2 759 781 \$

Au 31 mars 2017, la catégorie du matériel comprenait des immobilisations en cours d'une valeur de 1 312 890 \$ qui n'étaient pas amorties à ce moment.

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 542 066 \$	1 664 748 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 049 242	1 159 972
Indemnités de vacances à payer	195 601	170 061
	2 786 909 \$	2 994 781 \$

8. APPORTS REPORTÉS

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Solde, début de l'exercice	84 774 \$	97 285 \$
Plus : les apports reçus	326 950	328 823
Moins : les apports comptabilisés	(397 288)	(341 334)
	(70 338) \$	(12 511) \$
SOLDE, FIN DE L'EXERCICE	14 436 \$	84 774 \$

9. PRODUITS REPORTÉS

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Solde, début de l'exercice	2 133 759 \$	2 402 970 \$
Plus : les droits annuels exigibles au titre des accords d'accréditation	3 739 858	3 815 488
Moins : les droits annuels comptabilisés comme produits	(4 272 014)	(4 084 699)
	(532 156) \$	(269 211) \$
SOLDE, FIN DE L'EXERCICE	1 601 603 \$	2 133 759 \$

10. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DE NORMES

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site Web StandardsStore.ca à un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes de ventes nettes.

11. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX

Prestations de retraite

Le CCN et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s’accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l’indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au Régime durant l’exercice par le CCN et les employés :

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Cotisations du CCN	1 127 424 \$	1 111 673 \$
Cotisations des employés	970 174 \$	863 465 \$

Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	2018	2017
EMPLOYÉS (AVANT 2013) – SERVICE COURANT		
Jusqu’au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	9,83 %	9,47 %
Gains excédant le MGAP : 2018 – 55 900 \$ 2017 – 55 300 \$	12,13 %	11,68 %
EMPLOYÉS (APRÈS 2013) – SERVICE COURANT		
Jusqu’au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	8,77 %	8,39 %
Gains excédant le MGAP : 2018 – 55 900 \$ 2017 – 55 300 \$	10,46 %	9,94 %
EMPLOYEUR – MULTIPLE DES COTISATIONS DES EMPLOYÉS		
Cotisations des employés en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d’option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,01	1,01
Cotisations des employés en place avant 2013 pour service accompagné d’option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,01	0,01
Cotisations des employés en place après 2013 pour service courant et service accompagné d’option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,00	1,00
Cotisations des employés en place après 2013 pour service accompagné d’option dans le cas des employés cotisant à taux double	aucune	aucune
Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2018 – 164 700 \$ 2017 – 163 100 \$	3,20	7,74

Avantages sociaux des employés

Pour l’exercice terminé le 31 mars 2018, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux de ses employés s’élève à 823 288 \$ (31 mars 2017 – 693 527 \$).

12. CHARGES

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Salaires et avantages sociaux	13 567 503	11 878 674
Services professionnels et spéciaux	4 978 706	4 995 854
Déplacements	1 973 326	1 862 893
Cotisations versées à des organisations internationales	1 219 291	1 180 401
Locaux	661 306	722 870
Amortissement des immobilisations corporelles	390 360	285 235
Accueil	265 674	75 037
Conférences et événements	250 660	114 943
Télécommunications et frais postaux	144 361	125 357
Fournitures de bureau	117 730	125 181
Stockage hors site et autres	85 016	101 320
Assurance	90 598	67 276
Réparation et entretien	63 378	63 525
Frais bancaires	52 520	32 055
Publications et impression	41 150	27 905

	31 MARS 2018	31 MARS 2017
Location de matériel de bureau	32 497	41 942
Perte sur cession d’immobilisations corporelles	5 822	–
Relations publiques	1 035	7 164
Créances irrécouvrables	(679)	122 013
	23 940 254 \$	21 829 645 \$

13. DROITS CONTRACTUELS

Le CCN a signé des contrats avec les clients de ses services d’accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d’accréditation est exigible annuellement. Au 31 mars 2018, le CCN avait des droits contractuels de 2 468 293 \$ en frais annuels non perçus pour l’année financière 2018-2019 (au 31 mars 2017, le montant était de 2 077 306 \$ pour 2017-2018).

De plus, le CCN s’est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l’ISO, de l’IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l’Association canadienne de normalisation, Camelot (Clarivate) et Information Handling Services (IHS). Les contrats en question sont valides pour l’année financière 2018-2019 et, à l’expiration, sont reconduits à des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume de vente, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois s’établir autour de 1,4 M\$ et ainsi avoisiner la moyenne du CCN pour les trois dernières années.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En juillet 2015, le CCN a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu’il occupe.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l’exclusion des frais d’exploitation et de l’impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d’élaboration de normes (OEN) afin qu’ils l’aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

31 MARS 2018

	LOCAUX	MATÉRIEL DE BUREAU	INITIATIVES DE NORMALISATION	TOTAL
2018-2019	346 068 \$	5 970 \$	1 097 027 \$	1 449 065 \$
2019-2020	346 068	840	370 062	716 970
2020-2021	373 386	–	–	373 386
2021-2022	400 704	–	–	400 704
2021-2023	400 704	–	–	400 704
APRÈS	3 232 980	–	–	3 232 980
TOTAL	5 099 910 \$	6 810 \$	1 467 089 \$	6 573 809 \$

Des engagements d’une valeur de 86 819 \$ auprès d’apparentés ont été inclus dans les initiatives de normalisation en 2018-2019.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Pour l’exercice terminé le 31 mars, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

	2018	2017
Produits	673 611	648 616
Charges	192 149	247 028
Crédits parlementaires	13 828 495	10 515 380
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et crédits parlementaires à recevoir	1 210 022	671 888
Créditeurs et charges à payer	18 338	46 360

Les produits provenaient principalement des droits des Services d’accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux et aux déplacements.

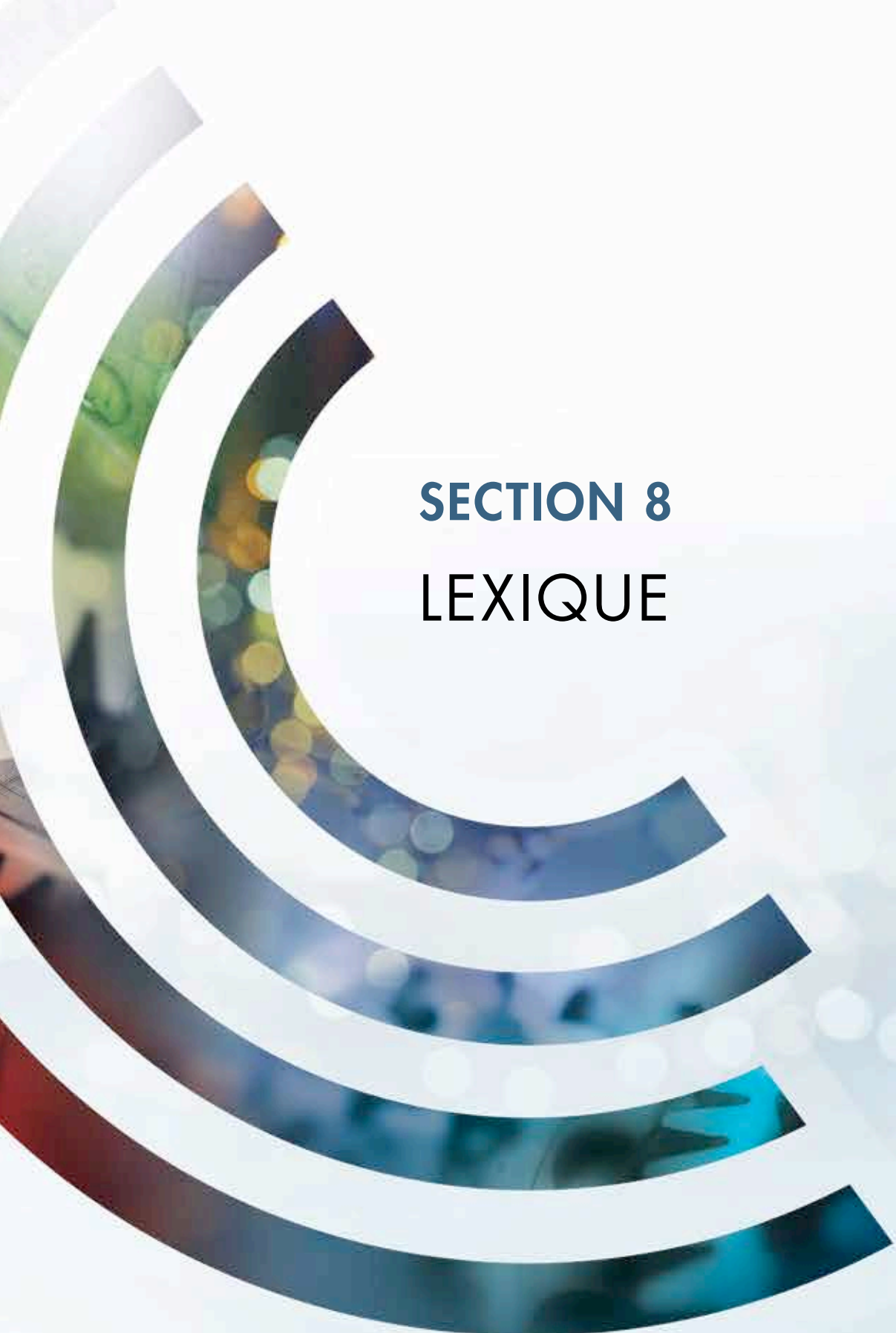
Il n’y a pas eu d’opération importante avec les principaux dirigeants ou leurs proches parents, ni d’opération dont la valeur aurait été différente si les parties n’avaient pas été apparentées.

16. MONTANTS BUDGÉTÉS

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison. Le budget de 2017-2018 apparaît dans l’État des résultats ainsi que dans l’État de la variation (de la dette nette)/des actifs financiers nets. Les montants budgétés présentés dans ces états financiers sont basés sur les montants de 2017-2018 du Plan d’entreprise de 2017-2018 à 2021-2022 et les budgets de gestion interne approuvés par le conseil d’administration.

17. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres ont été reclassés afin qu’ils soient conformes à la présentation adoptée pour l’exercice 2017-2018.



SECTION 8

LEXIQUE

ADR	Autre document reconnu
AECG	Accord économique et commercial global entre le Canada et l’Union européenne
ALE	Accord de libre-échange
ALEC	Accord de libre-échange canadien
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AML	Accord multilatéral
ANSI	American National Standards Institute
APCF	Asia-Pacific Cooperation Forum
APLAC	Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation
AQSIQ	Administration générale de la supervision de la qualité et des services de quarantaine et d’inspection (Chine)
BPL	Bonnes pratiques de laboratoire
CACES	Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité
CASCO CPC	Groupe des politiques et de coordination du président du Comité ISO pour l’évaluation de la conformité
CCJC	Comité mixte Canada-Chine
CCN	Conseil canadien des normes
CCNSP	Comité consultatif national sur la sécurité publique
CCOEN	Comité des organismes d’élaboration de normes
CCPPT	Comité consultatif des provinces et territoires
CEN	Comité Européen de Normalisation
CENELEC	Comité Européen de Normalisation Électrotechnique
CNCA	Administration de la certification et de l’accréditation de la République populaire de Chine

CNCA/IEC	Comité national du Canada de l'IEC
COPANT	Pan American Standards Commission
CRCP	Conseil canadien de réglementation de la plomberie
DGN	Dirección General de Normas (Mexique)
EA	European co-operation for Accreditation
ENC	Élaboration des normes canadiennes
ENI	Élaboration des normes internationales
ETP	Équivalent temps plein
FINCA	Forum des Comités nationaux de l'IEC des pays d'Amérique
FSI	Fonds stratégique pour l'innovation
GES	Gaz à effet de serre
GI/TI	Gestion de l'information/technologie de l'information
HRAI	The Heating, Refrigeration and Air Conditioning Institute of Canada
IAAC	Inter-American Accreditation Cooperation
IAF	International Accreditation Forum
IBNORCA	Instituto Boliviano de Normalización y Calidad (Bolivie)
ICPC	Institut canadien de plomberie et de chauffage
IEC	Commission électrotechnique internationale
IECEE	Système d'évaluation de la conformité des équipements et composants électrotechniques de l'IEC
IGAC	Conseil consultatif interprovincial du gaz
ILAC	International Laboratory Accreditation Cooperation
INACAL	Instituto Nacional de Calidad (Pérou)
ININ	Initiative de normalisation des infrastructures du Nord

ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISO/CASCO	Comité ISO pour l'évaluation de la conformité
ITAG	Groupe consultatif sur les technologies de l'information
ITSAG	Groupe consultatif de l'ISO sur les questions stratégiques relatives aux technologies de l'information
NNC	Norme nationale du Canada
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEN	Organisme d'élaboration de normes
PA	Protocole d'accord
PAL	Programme d'accréditation des laboratoires
PASC	Pacific Area Standards Congress
PE	Protocole d'entente
PIB	Produit intérieur brut
SAC	Standardization Administration of China
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SNR	Surveillance des normes dans la réglementation
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UKAS	United Kingdom Accreditation Service



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Tél. +1 613 238 3222

Télec. +1 613 569 7808

Web www.scc.ca